



Événement

SÉCURISATION DE LA BANDE SAHARIENNE :**Mise en place d'un commandement militaire conjoint**

Un comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC) regroupant l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger vient de voir le jour ce 21 avril à Tamanrasset, dans le sud algérien. Il est chargé de superviser la coordination des opérations sur le terrain et assurer les échanges de renseignements dans le cadre du renforcement des relations de coopération militaire et sécuritaire dans la sous-région. L'installation du comité intervient en exécution des dispositions arrêtées conjointement par les chefs d'état-major des forces armées de ces pays lors d'une réunion tenue les 12 et 13 août 2009 à Tamanrasset.

Cette initiative vient couronner les efforts consentis par les hautes instances politiques et militaires des quatre pays et traduit une approche globale et solidaire de

lutte contre la criminalité en général et le terrorisme en particulier. L'ambition affichée étant de mettre un terme aux activités criminelles des bandes organisées qui s'adonnent dans la région à des actes de terrorisme, aux trafics d'armes, de drogues, d'être humains, etc. Des groupes armés se sont en effet construits un véritable sanctuaire dans ce vaste désert

qui va de la Mauritanie au Soudan. La porosité des frontières, la faible densité démographique dans un territoire difficile d'accès et la quantité d'armes en circulation provenant des conflits éteints, ont favorisé le choix des groupes terroristes d'investir la zone, s'attaquant aux forces régulières et procédant à l'enlèvement de touristes et de diplomates. Le paiement de rançons en vue de la libération des otages, la contrebande et les trafics illicites en tous genres constituent leurs sources de financement. Ce regain inquiétant représente un facteur d'instabilité dans toute la

région et constitue une menace pour les activités socio-économiques des populations. Ce front commun représente ainsi la réponse la plus appropriée à cette situation qui constitue un frein aux efforts d'intégration sous-régionale. Il permettra de dynamiser les mécanismes de coopération bilatérale et régionale dans le domaine du maintien de la paix, de la sécurité et du développement tout en garantissant la pleine souveraineté de chacun des Etats sur son territoire.

En définitive, le CEMOC devrait contribuer à renforcer les mesures de contrôle du mouvement transfrontalier des personnes et des biens et à favoriser la formation et les manœuvres communes. Autant d'actions qui participeront à la préservation et à la consolidation de la paix pour le bien-être des populations.





La coopération Mauritano-Sénégalaise au beau fixe

Le MDN reçoit son homologue sénégalais

Le ministre de la défense nationale, M. Hamady Ould Hamady a tenu, mardi, dans les locaux de son département à Nouakchott, une séance de travail avec le Ministre d'Etat, Ministre des Forces Armées du Sénégal, M. Abdoulaye Baldé.

La rencontre, qui s'est déroulée en présence du Général Ahmed Ould Bekrine, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale et des membres des délégations sénégalaise et mauritanienne, a été consacrée à l'examen de la coordination, à l'échange d'informations sécuritaires, à la sécurisation des frontières communes aux deux pays et au renforcement des relations mauritano-sénégalaises dans ce domaine.

Le colonel Mohamed Ould El Moghdam Directeur de la Communication et des Affaires Extérieures au Ministère de la Défense Nationale a précisé, à cette occasion, que les deux parties sont tombées d'accord, sur la tenue de rencontres périodiques, entre les experts en matière de sécurité et d'œuvrer pour approfondir et renforcer davantage les procédures relatives à la coordination et à l'échange d'informations entre les deux pays.

Il a ajouté que cette coordination vise à faire face aux menaces que constituent, pour les deux parties, le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue et les autres phénomènes représentant des défis sécuritaires nouveaux pour tous les pays du monde.

Rencontre périodique



Dans le cadre de la coopération militaire entre notre pays et la République soeur du Sénégal, les Commandants des 6^{ème} et 7^{ème} Régions Militaires ont rencontré à Rosso leur homologue de la Zone Militaire N°2 du Sénégal.

Cette rencontre s'est déroulée du 12 au 14 avril 2010 en présence des commandants d'unités ainsi que les autorités chargées de la sécurité au niveau de cette zone frontalière.

Les travaux ont porté sur les dispositions sécuritaires et les mesures destinées à les renforcer.

La Mauritanie bien représentée à l'indépendance du Sénégal



Le défilé de l'EMIA

Dans le cadre des relations de fraternité et de bon voisinage, plusieurs autorités militaires mauritaniennes ont été conviées du 3 au 5 avril 2010 aux festivités commémoratives du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance du Sénégal à Dakar, Saint-Louis et Tambacounda.

A Dakar, la délégation militaire mauritanienne était conduite par le Colonel Mohamed Ould Mohamed Znagui, Chef d'Etat-major National adjoint. Le traditionnel défilé militaire a vu la participation d'un carré d'élèves officiers de l'EMIA d'Atar dont la le passage devant la tribune officielle a été chaudement applaudi.

Les festivités de Saint-Louis se sont déroulées en présence des Colonels Mohamed Cheikh Ould Mohamed Lemine et Moctar Ould Bolle, respectivement commandants de la 6^{ème} et de la 7^{ème} Régions Militaires. Quant à celles de Tambacounda, elles ont été marquées par la présence d'une délégation de la 4^{ème} Région Militaire dirigée par son commandant, le Colonel Mohamed Lemine Ould Mohamed.

Escale d'un bateau français à Nouakchott

Le bateau français " TCD Foudre " a effectué une escale à Nouakchott dans la période du 29 mars au 1^{er} avril 2010. Durant son séjour, le Commandant de bord de ce bâtiment a été reçu en audience respectivement par le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National, le Capitaine de Vaisseau Isselkou Ould Cheikh El Wely, Directeur de la Marine Nationale ainsi que de quelques autorités administratives.



Périple de l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité...

En Algérie...

Sur invitation de son homologue algérien, le Général Ben Attou Boumediene, l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, le colonel Hanenna Ould Sidi a effectué une visite d'amitié et de travail en Algérie dans la période du 1^{er} au 8 avril 2010. Au cours de son séjour en Algérie, l'IGFAS était accompagné du lieutenant-colonel Mohamed Kaber Ould Issa et du commandant El Hacène Ould Mohamedou.

Cette visite a permis à la délégation mauritanienne de prendre connaissance de certaines règles et mesures techniques en vigueur dans le système d'inspection et de contrôle algérien à travers des exposés et des conférences présentés par des contrôleurs du département de l'inspection de l'Armée Nationale Populaire. Les deux parties ont convenu de la nécessité de communiquer et d'organiser de rencontres bilatérales entre leurs organes respectifs.



Au Ghana

Sur invitation du Commandement Général des Forces Armées Américaines en Afrique (AFRICOM), l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, le Colonel Hanenna Ould Sidi, s'est rendu à Accra du 23 au 25 mars 2010 pour assister à un exposé organisé par l'Inspection Générale (IG) des forces américaines pour l'Afrique.

Cette rencontre s'est déroulée au Centre International de Maintien de la Paix, et a regroupé 23 pays. Ses objectifs étaient, entre autres:

- le renforcement et la compréhension du cadre de réflexion des IG en matière de défense;
- la simplification et la compréhension des différentes fonctions d'IG au niveau de certains pays de la sous-région.
- la sensibilisation sur l'impact négatif de la corruption sur les potentialités des gouvernements, ses répercussions néfastes sur les citoyens ainsi que les modalités visant à y faire face de la part des inspections générales des institutions militaires et à la lutte contre la corruption en Afrique.

Le 2^{ème} Bataillon Commando célèbre son anniversaire

Le 2^{ème} Bataillon Commando a célébré, le 1^{er} avril 2010, le 18^{ème} anniversaire de sa création. La cérémonie a été présidée par le Lieutenant-colonel Touergui Ould Vally représentant le Chef d'Etat-major National, en compagnie du commandant Mohamed Mahmoud Ould Woné Ould Chrougha, commandant par intérim de ce bataillon. Dans le discours qu'il a prononcé pour l'occasion, le commandant du 2^o BC par intérim a souhaité la bienvenue au représentant du CEMN, et a loué "l'importance sans cesse grandissante que le commandement accorde à la vie des unités sur le terrain". Il a aussi ajouté que "cette fête représente une occasion pour les éléments du bataillon de manifester leur satisfaction d'appartenir à ce corps d'élite". Les activités du jour ont été marquées par une revue des troupes suivie d'un lever des couleurs au cours duquel les militaires ont entonné l'hymne national. Après la visite de la salle d'honneur et d'une unité sur le terrain, la célébration de ce



La DIRART commémore son 25^{ème} anniversaire



Le 25^{ème} anniversaire de la création de la Direction de l'Artillerie a été célébré en grandes pompes le 9 avril 2010. La cérémonie s'est déroulée sous la supervision de l'intendant-Colonel Sid'Ely Ould Mohamed Krare, Directeur de l'Intendance, représentant le Chef d'Etat-major National.

Pour donner à l'événement l'importance qu'il mérite, plusieurs autorités militaires dont des chefs de bureaux et commandants de formations de la Place de Nouakchott y ont assisté.

La fête a été marquée par une revue des troupes, une cérémonie de lever des couleurs et un défilé suivis d'un pot.

Dans un mot qu'il a prononcé pour l'occasion, le Colonel Mohamed Ould Mohamedou, Directeur de l'Artillerie, a souhaité, au nom de tout le personnel de la DIRART, la bienvenue aux invités avant de faire un rappel de l'historique de sa formation et des différentes phases de son évolution. La fête a revêtu cette année un cachet particulier car rehaussée par la présence du commandant à la retraite Ely Ould Kleib, premier Directeur de l'Artillerie, invité d'honneur à cette festivité.



Le CEMN assiste à une réunion de l'initiative 5+5

Le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National a assisté, du 16 au 18 mars 2010 en France, à la deuxième réunion des Chefs d'Etat major des forces terrestres des pays membres de l'initiative 5+5 de Défense. Le CEMN était accompagné du Colonel El Boukhary Ould Ahmedou, Chef du 3ème Bureau. Cette réunion a permis aux différents participants d'échanger leurs expériences notamment en matière de gestion des catastrophes naturelles.



Visite d'un responsable de l'OTAN

Dans le cadre de la coopération militaire entre notre pays et l'OTAN, le Général de Division Georges LEBEL, Chef de la Division Coopération et Sécurité à l'OTAN, accompagné d'un officier de son staff, a effectué une visite dans notre pays du 9 au 12 mars 2010. Il a été accueilli à l'aéroport par une importante délégation composée du Colonel Mohamed Ould Abdi, attaché de défense à Bruxelles, du Capitaine de Vaisseau Mohamed Ould Cheikna, Conseiller Mer du Chef d'EMN, du Lieutenant-colonel Mohamed M'bareck Ould H'meidy, Chef 2^{ème} Bureau Adjoint et du Commandant Ahmedou Ould Khairydu 3^{ème} Bureau.

Visite de l'Attaché de Défense Belge accrédité à Rabat

Dans le cadre de la coopération militaire entre n pays et le Royaume de Belgique, le Colonel Wil ROUQUART, Attaché de Défense près l'Ambass de Belgique à Nouakchott avec résidence à Rabat effectué une visite en Mauritanie du 7 au 10 m 2010.

Durant son séjour à Nouakchott, le colonel Wil ROUQUART a été reçu par le Chef d'Etat-m National. Il a aussi rencontré certaines autor militaires et civiles.

Le CEMNA au Qatar

Sur invitation du Général de division Hamed Ben Aly El Atiya, Chef d'Etat-major des forces armées Qataries, le colonel Mohamed Ould Mohamed Z'nagui, Chef d'Etat-major National adjoint a effectué une visite au Qatar du 28 au 31 mars 2010. Il était accompagné du Directeur de la Marine Nationale, le Capitaine de Vaisseau Isselkou Ould Cheikh El Wely et du Directeur de l'Air, le Colonel Ahmed Ould Ameine. A Doha, capitale du Qatar, le CEMNA a assisté aux festivités de la Foire de la ville, au deuxième congrès pour la défense maritime et à un exercice intitulé " *blessant 2010* ".

Passation de commandement à l'EMI

Le Chef d'Etat-major National Adjoint a pré dans la journée du 3 mars 2010, la passatio commandement au niveau de l'Ecole Mili Interarmes d'Atar entre le Colonel Bah Ould B le Colonel Mohamed Lemine Ould Mohar Cette passation s'est déroulée en présence Commandant de la 3^{ème} Région Militaire, Commandant du 1^{er} Bataillon des Commar Parachutistes, des officiers de l'EMN et de l'E



Le MDN reçoit le nouvel ambassadeur de Bulgarie



M. Hamady Ould Hamady, Ministre de la Défense Nationale a reçu, lundi, 1er Mars 2010 en audience dans son bureau à Nouakchott SEM. Doykov Petko Kolev, Ambassadeur de Bulgarie accrédité en Mauritanie. L'audience, qui a été centrée sur la coopération entre les deux pays et les moyens de la promouvoir, s'est déroulée en présence du Général Ahmed Ould Bekrine, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, du Colonel Mohamed Ould Moghdad, Directeur des Relations Extérieures et du Lieutenant- colonel Seyid Ould El Asri, Directeur du Bureau de la Coordination au Ministère de la Défense Nationale.

Don de la Chine aux FARIM



Dans le cadre de son soutien aux efforts de restructuration et de renforcement des capacités sécuritaires de l'Armée Nationale, la République Populaire de Chine a fait don d'un montant de dix millions de yuans à la Mauritanie. L'accord a été signé le 19 avril 2010 à Nouakchott par le ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady et l'ambassadeur de Chine, SEM Zhang Xun.

Le MDN reçoit l'ambassadeur du Japon

Monsieur Hamady Ould Hamady, Ministre de la Défense Nationale a reçu dimanche 28 février 2010 à Nouakchott l'Ambassadeur du Japon en Mauritanie son Excellence Monsieur Hiroshi Azuma. A l'issue de la rencontre, qui a eu lieu en présence du Général Ahmed Ould Bekrine, Secrétaire Général et du Directeur de la coordination au même ministère, le Ministre a souligné à son hôte le souci de la Mauritanie de garantir la sécurité de ses citoyens, ses visiteurs ainsi que celle des résidents étrangers vivant sur le territoire national. Le diplomate nippon a expliqué, de son côté, que sa mission en Mauritanie consiste à consolider davantage les bonnes relations qu'entretiennent les deux pays dans tous les domaines.

Formation sur la bonne gestion des deniers publics



Le ministère de la Défense nationale a organisé du 14 au 15 avril 2010 à l'Ecole Militaire des Nouvelles Technologies un séminaire formatif portant sur les procédures d'exécution du budget et les modes de passation des marchés. Ce séminaire, organisé à l'intention des intendants et gestionnaires militaires, est le premier du genre pour l'institution militaire. Dans une allocution prononcée lors de l'ouverture de cette session, le ministre de la Défense Nationale, Monsieur Hamady Ould Hamady, a rappelé que ce séminaire rentre dans le cadre de l'orientation générale visant " l'éradication des différentes sortes de dilapidation des biens publics, l'ancrage des règles de bonne gestion, la rationalisation des moyens de l'Etat...".

Travaux sur la sécurité des établissements de la Marine

Le Ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady a procédé dans la journée du 7 mars 2010, au démarrage des travaux récemment entrepris par le Gouvernement pour garantir la sécurité des établissements de la Marine. La cérémonie

s'est déroulée à l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêche de Nouadhibou, à laquelle ont pris part les autorités administratives et les responsables du Port Autonome de Nouadhibou. Au cette occasion,

l'importance des établissements de la Marine et leur rôle dans le développement économique du pays ont été mis en exergue. Le ministre a enfin visité plusieurs installations économiques dont notamment les ports de pêche et minéralier.

Sommaire

El Jeich

Directeur de publication
Colonel Teyibould Brahim
Rédacteur en chef
Lt-Colonel Aref
Secrétaire de Rédaction
Cne Thiady Mangassouba
Rédacteurs
Cdt Abou Mamadou Sow
Cne Lif Mohamed Diadié
Cne Thiady Mangassouba
Cne Malamine Coulibaly

Responsable

Audiovisuel:

Cne Med O.
Abderrahmane

Photographes

A/C El ide O. Soueïleh - S/C
Brahim O. Saleh, S/C
Mohamed Bekaye, Sgt
Mahfoudh O. Tfeïl;

Saisie

Adjt Brahim Ould M'Beirick
Sgt Hawa Ly
Sgt Aida M'Bengue

Correction

Kane Mamadou Alpha

Maquette/PAO

Abarrahman Ould Dah
A/C Ahmed o. N theih

Publicité - Annonces

A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution

A/C Oumar Ould Boudy -
Adjt Ahmed Ould Biram
- Cal Mahfoud Ould Kory

dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255



Dans ce numéro

- 5 ➤ **Info FARIM**
 - Formation sur la gestion des deniers publics
 - Le CEMN assiste à une réunion 5+5
 - Coopération Mauritanie-Sénégalaise
- 10 ➤ **Reportage**
La SOMELEC
- 14 ➤ **Mémoire Militaire**
La bataille de la rivière Wabash
L'opération de Tidjikja 10^{ème} partie
Feu Col Mohamed Lemine Ould N'Diayane
- 19 ➤ **Santé**
Quantité et sécurité au travail
- 22 ➤ **Veille Scientifique & Technologique**
La Mies connecte au câble sous-marin
- 24 ➤ **Tribune Libre**
L'eau et ses enjeux
Interview du représentant du CICR
- 29 ➤ **Sport**



eZONE

Une couverture au-delà des frontières !

Chinguitel vous accompagne au Sénégal

- Gardez le même numéro,
- Appelez aux mêmes tarifs,
- Recevez tous vos appels gratuitement

Mauritanie

Sénégal

شنقیتل®
Chinguitel

Plus que vous n'imaginez



MATIS ماتيس

Mauritanienne de tissage

Tapis mauritanien fait main



Tapis fait main de haute qualité

Plus de 2000 femmes... regroupées dans 200 coopératives

Visitez l'exposition permanente de la MATIS sur la route d'Akjoujt face de l'Aéroport

Matis@mauritel.mr
 @uid0274@yahoo.fr
 Portable + 222 231 12 21
 Téléphone / Fax + 222 525 50 83

Les motifs sont inspirés de patrimoine culturel et artistique mauritanienne

Conception: khalidk07@yahoo.fr



Editorial

Une alliance malsaine... vouée à la déchéance

Il y a deux mois, une de nos unités commandos est parvenue à neutraliser et capturer une importante bande de trafiquants d'armes et de stupéfiants qui écumaient la vaste région du Sahara.

Ces malfaiteurs agissaient au sein d'un vaste réseau dont les tentacules se tendent jusqu'en Europe, en Amérique voire à d'autres régions du monde.

Au Sahara, les trafiquants de toutes sortes sévissent sous le regard complice des mouvements intégristes se réclamant d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI). Cette alliance satanique révèle au grand jour, s'il en est besoin, les véritables desseins de ces groupuscules. Les plus sceptiques parmi les citoyens sont désormais édifiés sur leurs réelles ambitions, les idéaux qu'ils proclament de vive voix ne peuvent pas cacher des activités illicites en porte-à-faux avec les enseignements de notre sainte religion. Manipulés par des têtes pensantes aux visées bassement mercantiles, ces individus égarés s'adonnent à la contrebande de tabac et au trafic d'armes de tous calibres, de drogues dures et d'êtres humains, n'hésitant pas à attenter à la vie de ceux qui contrecarreraient leurs ignobles projets. Aucune morale philosophique ou religieuse n'autorise à tuer, voler ou semer la discorde, à plus forte raison l'Islam qui exalte les vertus de droiture et d'éthique.

Malheureusement, ces comportements répréhensibles, aux antipodes des préceptes du Coran et de la Sounna, ternissent l'image de paix et de tolérance véhiculée par notre sainte religion aux yeux de non avertis. C'est pourquoi les autorités ont pris la ferme résolution de "nettoyer" la région de ces criminels de tout poil qui font de la mauvaise publicité à toute la sous-région.

L'arrestation de cet important groupe de trafiquants, rentre dans le cadre d'une vaste campagne visant à démanteler définitivement ces réseaux qui financent AQMI et les idéologues de même acabit.

Les nouvelles dispositions sécuritaires réglementant la circulation des personnes à l'intérieur de nos frontières doivent être comprises dans ce sens. L'implication active de tous les citoyens au côté de leurs forces armées est indispensable pour atteindre cet objectif.



Championnat militaire 2010

Démarrage des éliminatoires

L'Intendant-colonel Sidi Ely Ould Mohamed Krara, directeur de l'Intendance, a représenté le Chef d'Etat-major National au démarrage des éliminatoires de la 14^{ème} édition du championnat militaire le 1^{er} avril 2010, au stade olympique de Nouakchott.

Ces phases éliminatoires se sont déroulées durant 15 jours dans trois zones géographiques du pays. Les compétitions qui comprennent le football, le volleyball, la course d'orientation, la pétanque et des épreuves d'athlétismes ont vu la participation de 1.500 athlètes.



Les qualifiés des différentes zones



Les phases éliminatoires du championnat militaire, édition 2010, se sont déroulées simultanément du 1^{er} au 15 avril 2010 dans les trois zones choisies par le Service des Sports de l'Armée Nationale. C'est ainsi que les différentes formations participantes ont été réparties en fonction de leur implantation à Néma, Nouadhibou ou Nouakchott. La zone spéciale de Nouakchott a été scindée en deux groupes en raison du nombre élevé de participants. Au programme de cette année, du Football, du Volley-ball, de la course d'orientation, de la pétanque et différentes spécialités d'athlétisme. Il est à noter que le caporal Youba Ould H'meida du BASEP, un habitué des places

d'honneurs, s'est encore montré à son aise, en remportant sa série du 100 et du 400 mètres. Sur le demi et le fond, c'est un autre champion, Souleymane Ould Nagi, qui s'est imposé aisément dans le 1.500 et 10.000 mètres.

Ainsi, l'Athlétisme devrait se résumer en un duel à distance entre le BASEP et la DIRART, à moins que la DIRAIR ou le 1^{er}BCP ne viennent brouiller les cartes. Dans les sports

collectifs, la plupart des grosses pointures sont là hormis le BCS.

Les phases finales auront lieu à Nouakchott durant le mois de novembre prochain.

Les qualifiés :

Athlétisme :

(100M)

BASEP, DIRGENIE, DIRAIR, 6^oRM, EMNT, 1^o BCP, 1^oRM, 4^oRM et 5^oRM.

(400M)

BASEP, ECRGM, 6^oRM, CIAN, BCS, BCP, 1^oRM, DIRMAR, 4^oRM, 7^oRM et

5^oRM

(1500)

BASEP, DIRART, BASEP, 5^oRM, 4^oRM, 1^oBCP, CIAN et BCS

(10.000)

DIRART, BASEP, CFTAN, 4^oRM, 5^oRM, 1^oBCP, 1^oRM, CIAN et DIRAIR

Pétanque

5^oRM, 4^oRM, 1^oRM, DIRAIR et CIAN

Volley-Ball

7^o RM, 4^oRM, BCS, MUFAN, DIRART, BASEP, 1^oRM et 1^oBCP.

Football

1^oRM, DIRMAR, DIRART, BASEP, BB, CIAN, 5^oRM et 4^oRM.





Interview

est primordial que l'action humanitaire soit distincte des opérations armées. On constate ces dernières années que les Forces armées ont une propension à intégrer une dimension humanitaire dans la conduite de leurs opérations. Or, cela crée souvent un flou pour les populations qui peuvent confondre les combattants qui leurs causent des souffrances et ceux qui s'évertuent à les alléger.

Un autre sujet de polémique est l'instrumentalisation de l'action humanitaire pour des raisons inavouables. La multiplication des acteurs sur les théâtres de conflits ou de sinistres et le manque de coordination n'est-il pas préjudiciable à l'action des humanitaires ?

Pour avoir un impact réel sur le sort des populations vivant dans des zones de conflit à travers le monde, il faut que ce qu'on professe soit en parfaite adéquation avec ce qu'on fait effectivement. Le CICR n'a pas la prétention d'être le seul acteur humanitaire efficace mais il a su s'imposer sur la scène internationale grâce à sa crédibilité qui demeure l'élément fondamental de l'action humanitaire. Les nécessités du terrain ne doivent pas faire l'économie des règles du DIH ou de la législation locale.

Votre bureau à Nouakchott a été ouvert en 2005. Le CICR était-il pour autant totalement absent de la scène nationale avant cette date ?

Non, le CICR a toujours été présent en Mauritanie. Durant le conflit du Sahara occidental, par exemple, il a joué un rôle important dans l'échange de prisonniers.

Actuellement, quelles sont vos différents domaines d'intervention ?

Nous rendons visite aux personnes privées de liberté dans l'ensemble du pays et aux

Le droit de la guerre

Le droit de la guerre est également connu sous l'appellation de "droit de La Haye" qui au début du XXe siècle a traité de l'essentiel du *ius in bello* et du *ius ad bellum*.

Il regroupe l'ensemble des conventions de La Haye dont l'objectif est :

- " fixer les droits et devoirs des belligérants dans la conduite des hostilités ;
- " limiter leur moyens afin de les protéger des comportements les plus meurtriers ;
- " définir un certain nombre de règles applicables au combat ;
- " prévoir des sanctions en cas de non-respect.

Le droit humanitaire

Le droit international humanitaire est aussi appelé le droit de Genève (*ius in bello*). Le droit de Genève cherche à protéger le personnel militaire qui ne participe plus aux combats (blessés et prisonniers) ainsi que les personnes qui ne participent pas activement aux combats (populations civiles).

Le droit de la maîtrise des armements

Ce droit regroupe les conventions internationales interdisant, limitant ou réglementant l'emploi de certaines armes et munitions (armes chimiques et biologiques, mines antipersonnel, balles explosives...). Le droit de la maîtrise des armements complète les traités internationaux relatifs au désarmement... Négociations sur la limitation des armements stratégiques, Traité sur les forces conventionnelles en Europe, Traité de réduction des armes stratégiques, ...).

lieux de garde à vue. Ces visites permettent, entre autres choses, aux détenus et à leur famille d'échanger des nouvelles. Nous notifions la présence de détenus étrangers à leurs représentations diplomatiques respectives en Mauritanie. Depuis 2007, le CICR visite régulièrement le centre de transit de Nouadhibou qui accueille des migrants en attente d'être reconduits vers leurs pays.

Dans le cadre du rétablissement des liens familiaux, le CICR a mis en œuvre des contacts téléphoniques et des vidéoconférences permettant aux personnes détenues à Guantanamo (Cuba) d'échanger avec leurs familles. En 2009, la signature d'un accord avec l'Etat mauritanien permet au

CICR d'intervenir avec plus de célérité notamment à l'intérieur du pays. Avec les Forces armées, nous coopérons activement pour vulgariser le DIH. A ce titre, des ateliers de formation sont organisés à l'intention d'officiers des différents corps ainsi que pour les stagiaires de l'École Nationale d'Etat-major. Toutes ces activités sont menées dans le cadre de la stratégie globale pour le Maghreb.

Fort de votre riche expérience dans plusieurs régions du monde, quel regard portez-vous sur notre pays ?

En ma qualité de représentant du CICR, je ne peux porter de jugement sur la situation humanitaire d'un pays, mais je suis très fier de travailler en Mauritanie. Je me dois de saluer la disponibilité des Forces armées nationales à notre égard. Cette vitrine que vous m'accordez traduit tout l'intérêt que votre institution nous témoigne. Et nous vous en sommes reconnaissants.

Aujourd'hui, quels sont les principaux défis qui se posent au CICR pour la gestion des crises contemporaines et à venir ?

Le CICR s'efforce désormais d'être véritablement universel tant dans sa réflexion que dans son action. Il œuvre à l'application et à la vulgarisation du DIH. Il s'évertue à amener les Etats à ratifier les traités internationaux et à adapter au besoin leurs législations nationales. Avec les Forces armées et de sécurité, le CICR veut adapter les procédures opérationnelles, le code pénal militaire et l'enseignement militaire.

Propos recueillis par le Cne Mangassouba

* Solférino : ville de Lombardie en Italie, a été le théâtre d'une bataille sanglante qui opposa le 24 juin 1859 l'empereur de France, Napoléon III soutenu par les Sardes à l'empereur François-Joseph Ier d'Autriche durant la Campagne d'Italie. ** Henri Dunant, banquier suisse de passage en Italie, est témoin de cette horrible bataille. Sur place il apporte son aide pour soigner les rescapés sans distinction de nationalité et leurs achète même vivres et habits. Malheureusement, beaucoup de blessés périssent d'infection. Dunant adresse une lettre à la comtesse de Gasparin afin d'informer le public du sort des blessés de guerre. La lettre émeut les Genevois. De retour à Genève, Dunant publie "un souvenir de Solférino" en octobre 1862 pour faire partager ce qu'il y a vécu. De là, commence les premiers pas aboutissant à la création d'un mouvement international qui s'occupera du sort des blessés dans les conflits armés. *** La Neutralité perpétuelle de la Suisse a été conclue le 20 mars 1815 au Congrès de Vienne par les puissances européennes de l'époque. Dès le 20 novembre 1815, l'Etat Suisse bénéficie du statut de pays neutre qui garantit l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire.





Interview

en faveur de l'une d'entre elles, concourt aux distributions et dirige l'action lorsque la Société Nationale bénéficiaire lui en fait la demande.

Tous les quatre ans, la Conférence Internationale de la Croix-Rouge réunit les représentants du C.I.C.R., de la Fédération, des Sociétés Nationales et des gouvernements signataires des Conventions de Genève.

Comment est organisé le CICR et quels sont ses moyens ?

Le CICR compte aujourd'hui 15 à 25 membres, au siège de Genève. Avec une moyenne de 590 délégués répartis dans 48 délégations régionales, le CICR déploie ses activités dans près de 90 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient pour apporter protection et assistance aux victimes des conflits armés, conformément aux Conventions de Genève et, avec l'accord des gouvernements concernés, aux victimes de troubles intérieurs et de tensions internes.

Il a un budget de 1 milliard de dollars provenant de donations libres et volontaires des Etats et de sociétés nationales.

Sur quoi se fonde le mandat du CICR ? Sa légitimité lui est-elle universellement reconnue ?

Le CICR est titulaire d'un mandat lui confiant la gestion et la coordination des quatre conventions de Genève de 1949 relatives au droit humanitaire. Les Conventions de Genève sont des instruments contraignants du droit international, applicables partout dans le monde. Ce mandat découle d'autre part des Statuts même du Mouvement international qui sont adoptés lors des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'ensemble des Etats signataires des Conventions de Genève, autant dire tous les Etats du monde, prennent part tous les quatre ans à cette conférence et sont par ce fait coresponsables des résolutions adoptées. Ce qui confère aux Statuts du Mouvement un caractère universel quasi-juridique (droit indicatif). Ainsi, la communauté internationale reconnaît au CICR une " personnalité juridique internationale " lui conférant des privilèges comparables à ceux dont bénéficie toute organisation intergouvernementale telles l'immunité de juridiction et l'inviolabilité des locaux et des documents.

Mais est-ce que les emblèmes de votre Mouvement - une croix et un croissant - ne présentent tout de même pas une



connotation religieuse aux yeux de certaines sensibilités ?

Le CICR est une institution laïque et son emblème n'a aucune référence religieuse. Le premier emblème est une croix rouge sur fond blanc. En inversant les couleurs, cela correspondant au drapeau suisse, pays connu pour sa neutralité sur l'échiquier international***. Les fondateurs de la Croix Rouge ont voulu se doter d'un signe caractéristique qui permette de distinguer nettement les personnels humanitaires des différents belligérants. Le port de tout symbole qui peut prêter à confusion est préjudiciable à l'action humanitaire sur le champ de bataille. Quant au croissant rouge, il a été utilisé pour la première fois en 1876 lors de la guerre russo-turque, craignant que la croix ne heurte certaines sensibilités locales, les Turcs ont ainsi décidé d'adopter un croissant à la place de la croix. Les deux signes ont finalement été adoptés lors d'une convention internationale. En 2007, pour faire face à la volonté de certains Etats d'utiliser d'autres symboles, le Mouvement a adopté un emblème additionnel, un cristal rouge, pour les Etats qui ne souhaitent pas employer les deux emblèmes officiels. Donc aujourd'hui, les emblèmes officiels du CICR sont la croix, le croissant et le cristal rouges. Chaque membre porte celui de son choix.

Qu'entend-on par droit d'initiative du CICR ?

Il s'agit d'un droit d'initiative humanitaire qui donne au CICR, en sa qualité d'intermédiaire neutre et indépendant, la possibilité de faire toute proposition qu'il juge utile à l'intérêt d'un conflit. Ce droit, de nature coutumière et prévu par une disposition commune aux quatre Conventions, est parfois plus efficace que les droits conventionnels pour résoudre des problèmes humanitaires.

Le CICR a connu tous les conflits majeurs du XXe siècle avec leurs lots de barbarie. Quelle action peut-il entreprendre, au delà du secours aux victimes, pour contribuer à arrêter les atrocités. Peut-il par exemple contribuer à arrêter des criminels de guerre ?

Adéfaut de pouvoir interdire les guerres, le CICR s'emploie à en limiter les conséquences inhumaines. Le but du DIH est justement de limiter et alléger le plus possible les souffrances de la guerre. Il vise à concilier les nécessités militaires imposées par la situation tactique (accomplissement de la mission) avec les impératifs découlant des principes humanitaires.

Mais pour pouvoir travailler dans la confiance, le CICR s'impose de sauvegarder les principes qui le gouvernent. A savoir la neutralité, l'impartialité, l'indépendance et l'universalité. Il ne prend en aucun cas partie pour un camp ou un autre quels que soient les principes qu'ils défendent.

Et si une demande expresse lui est adressée par le TPI par exemple, pour les besoins d'une enquête ou d'un jugement de crimes contre l'humanité ?

Je vous ai dit tantôt que le CICR jouit d'une immunité juridique. Ses membres ne peuvent être assignés devant des tribunaux quelles que soient leurs compétences. Ses rapports ne peuvent être rendus publics. Mais le CICR peut porter à la connaissance des gouvernements concernés les conclusions de ses travaux sur le terrain dans le but unique de prévenir une situation de crise quand des signes précurseurs se manifestent.

La militarisation de l'assistance humanitaire par les casques bleus, notamment, crée parfois un flou entre opérations militaires et activités purement humanitaires. Les organisations humanitaires peuvent-elles opérer sans aucune assistance militaire quand on sait que les conflits contemporains mettent souvent en face des belligérants qui le plus souvent n'obéissent à aucune règle, à fortiori celles qui régissent le droit de la guerre ?

Il est vrai que le droit de la guerre a été conçu, en premier lieu, pour les conflits armés entre Etats, les conflits armés internationaux, pour lesquels il prévoit des règles détaillées. Il est devenu de plus en plus l'objet de traités internationaux, adoptés dans les conférences internationales. Dans tous les cas de figure, il



Le CICR en Mauritanie

Le Comité International de la Croix Rouge promeut depuis près d'un siècle et demi les valeurs humanistes à travers le monde. Né des affres de la guerre, le CICR s'est imposé comme un acteur incontournable des champs de bataille. Il est à l'origine du droit des conflits armés et se porte garant de son application. Il est aussi à l'avant-garde des tentatives de limitation de l'emploi de certains types d'armes, voire de leur interdiction totale. Sa

devise "Inter arma caritas" - la charité entre les armes - résume assez bien son but originel de porter assistance et protection aux personnes qui en sont privées.

Les Forces armées trouvent en cette organisation humanitaire un partenaire privilégié en temps de paix pour vulgariser les règles qui régissent le droit de la guerre. Tout n'est pas autorisé sur le champ de bataille et des actes contraires aux conventions

de Genève et au droit de la Haye exposent leurs auteurs à des poursuites diligentées par des tribunaux nationaux, spéciaux ou même par le tribunal pénal international. Le chef militaire, pénalement responsable des actes des combattants placés sous son commandement durant un conflit, doit donc assurer dès le temps de paix la formation de ses hommes à ces règles universelles.

A l'occasion des 150 ans de la bataille de Solferino*, AEJ a braqué ses projecteurs sur la représentation en Mauritanie de la doyenne des organisations humanitaires.

Le CICR a signé en 2005 un accord de siège avec le gouvernement mauritanien l'autorisant à ouvrir un bureau dans notre pays. Cet accord consacre une nouvelle étape dans la coopération entre les deux parties. Ce bureau contribue activement à la diffusion au sein des Forces armées des connaissances sur les conventions internationales régissant les conflits armés. Ce bureau relève de la Délégation régionale pour le Maghreb dont le siège se trouve à Tunis. Il est dirigé depuis février 2010 par Monsieur Raffaello MÜLLER. Nourri dans le sérail, ce nouveau représentant du CICR en Mauritanie a vécu une longue et riche expérience dans le domaine humanitaire pour avoir servi dans différentes régions du monde. C'est un homme humble et affable qui a accueilli l'équipe de reportage d'AEJ.

L'image du CICR renvoie entre autres au droit humanitaire, au soutien des victimes des guerres ou encore à la lutte pour l'interdiction de certains types d'armes. Qu'est-ce qui le spécifie des autres ONG ? Quels sont ses rapports avec les organismes des Nations Unies exerçant dans les mêmes domaines ?

Le CICR est une organisation internationale, neutre et indépendante dont la vocation est purement humanitaire. Il jouit du statut consultatif et d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Sous son égide, des groupes d'étude réfléchissent sur les moyens pratiques des conditions participant à la prévention d'un conflit ou à la réalisation d'un cessez-le-feu. Le CICR organise aussi des sommets en faveur de la limitation des armements.

On voit que depuis la création de la Croix Rouge à Genève en 1863, beaucoup d'organisations officient aujourd'hui sous la bannière de la croix rouge ou du croissant rouge. Qu'est-ce qui les caractérise ? Quelle est la place du CICR au sein du Mouvement International de la

Croix Rouge et du Croissant Rouge ?

La Croix Rouge a vu le jour suite à l'initiative de 5 citoyens suisses sous l'impulsion de Henry Dunant** qui a été profondément bouleversé par le sort des blessés de la bataille de Solferino en 1859. Le CICR est affilié au Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui est le plus vaste réseau humanitaire du monde. 189 sociétés y adhèrent et plus de 250 millions d'hommes et de femmes s'y investissent. Ce Mouvement est composé du CICR, de la Fédération Internationale des Sociétés Nationales de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge et des 186 Sociétés Nationales de par le monde.

Le CICR a la mission de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités de secours du Mouvement international dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universellement reconnus. La Fédération a été créée en 1919 dans le

souci d'organiser efficacement et d'harmoniser l'action des sociétés nationales. Elle assure :

"La protection de la santé et du bien-être, la prise en charge des vaccinations et de la malnutrition.

"Les secours en cas de catastrophes : catastrophes naturelles, réfugiés, personnes déplacées

"Le développement des services à la collectivité.

"Les échanges entre les sociétés nationales.

Le C.I.C.R. et la Fédération, basés tous deux à Genève, mènent des politiques d'actions autonomes mais une commission permanente coordonne leurs actions. Dans les pays où une guerre internationale, un conflit interne (guerre civile), un blocus ou une occupation militaire se produisent, les deux institutions travaillent à l'effort de paix (cessez le feu, conférences...). Mais c'est le C.I.C.R., en raison de sa neutralité, qui assume la direction générale de l'action internationale de la Croix-Rouge.

En temps de paix, la Fédération coordonne les actions de secours des Sociétés Nationales



A l'état liquide



L'eau:
A l'état solide

telles éventualités, de nombreuses organisations régionales ou sous-régionales ont été mises sur pied pour une gestion commune et concertée des ressources hydriques. A titre d'exemple, on peut citer l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) en Afrique de l'Ouest qui regroupe, outre la Mauritanie, le Sénégal, le Mali et la Guinée. En Afrique centrale, une demi douzaine de pays s'activent autour des lacs Tanganyika, Victoria et autres dans le cadre de l'Organisation des Pays des Grands Lacs. La liste est exhaustive mais nous nous limiterons à ces seuls exemples.

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées et des excréta, le retard pris est considérable puisque deux tiers de la population d'Afrique sub-saharienne ne disposent pas à ce jour d'assainissement approprié.

En milieu urbain, les réseaux d'assainissement des eaux usées ne couvrent que des zones restreintes (centres-villes et parfois cités ou lotissements de "standing"). Trop anciens ou dégradés faute d'entretien, ils sont rarement opérationnels. Généralement peu appropriées, les quelques rares stations d'épuration souffrent de graves dysfonctionnements.

En guise de gestion des eaux d'égout, la plupart des parcelles d'habitation ne disposent donc que de dispositifs autonomes (fosses septiques) dont la vidange crée d'inquiétants soucis de salubrité. A Nouakchott par exemple, il est très fréquent que ces fosses soient littéralement vidées sur les voies publiques.

Pour l'assainissement de l'eau à des fins de consommation, il est possible d'utiliser de nombreuses techniques que l'on peut regrouper en 3 sections:

- Assainissement par ébullition
- Assainissement chimique (iode, micro pur, etc.)
- Assainissement mécanique (filtres, désalinisateurs)

LES PÉNURIES D'EAU

La Banque mondiale estime à 80 pays, représentant 40% de la population mondiale, le

nombre de pays souffrant de pénurie d'eau et d'hygiène insatisfaisante. En plus d'avoir soif, ces pays, pour la plus part du tiers monde, voient leur développement économique entravé par ce problème puisque l'eau joue un rôle essentiel dans l'industrie et l'agriculture.

Depuis 1940, chaque année la consommation d'eau dans le monde augmente de 2,5 à 3% en moyenne alors que le taux de croissance démographique n'est que de 1,5 à 2%. Dans les pays développés, les pénuries d'eau ont augmenté annuellement de 4 à 8% entre 1990 et 2000.

Près d'un demi-milliard d'habitants de 31 pays, la plupart du Moyen-Orient et d'Afrique souffrent aujourd'hui du manque d'eau. Selon l'ONU, au taux actuel de croissance de la population et de ses besoins en eau douce, en 2025, la quantité moyenne d'eau douce disponible devrait chuter de 6.600 à 4.800 m3 par habitant et par an, soit une réduction de près d'un tiers. A cette date, les experts estiment que 5 fois plus d'habitants qu'aujourd'hui seront touchés par la pénurie d'eau, ce qui représentera 2,8 milliards d'habitants soit 35% de la population estimée de la terre à cette époque!

LES MALADIES LIÉES AU MANQUE D'EAU

Le problème de l'accès à l'eau potable est au cœur de la plupart des problèmes de santé que connaissent les pays en voie de développement. Louis Pasteur avait coutume de dire que « nous buvons 90% de nos maladies ». Aujourd'hui, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, huit millions de personnes meurent chaque année dans le monde de maladies dues à l'eau.

L'eau est un milieu propice à la vie ; de nombreux protozoaires, bactéries, parasites et virus y survivent, y vivent ou s'y développent. Même une eau parfaitement cristalline peut être contaminée. Les protozoaires (giardia, amibes) sont souvent présents dans des eaux souillées. L'infection la plus fréquente est la gastro-entérite, qui présente un risque surtout pour les personnes faibles ou affaiblies (jeunes enfants, personnes âgées). Les

principaux risques pour l'adulte sont liés aux amibes, un protozoaire qui déclenche des diarrhées sanglantes pouvant mal évoluer. Salmonelle, giardias, fièvre typhoïde font également partie des maladies liées à l'eau de boisson.

L'eau sale est aussi un vecteur idéal pour la propagation du choléra.

Comme nous l'avons vu à travers cette étude, notre planète se distingue des autres planètes jusqu'alors découvertes par l'homme par l'abondance de l'eau si bien qu'elle est surnommée la planète bleue. Mais quel paradoxe !... D'autant plus que l'eau constitue le principal problème de l'être humain.

En effet, l'homme, principal dominateur de ce monde, n'a besoin pour sa survie que d'eau douce, c'est-à-dire d'eau non salée. Or celle-ci se fait de plus en plus rare au fur et à mesure que la population humaine s'accroît en nombre et que ses besoins en alimentation nécessitent de plus en plus d'eau.

Et pourtant, l'homme dépense des sommes faramineuses pour des besoins moins vitaux.

La solution aux problèmes cruciaux que constituent les besoins en eau et qui risquent réellement d'enflammer l'humanité, est de concentrer les efforts en vue de rendre encore plus utilisable cette gigantesque masse hydrique que constituent les eaux salées et surtout, de développer ses techniques et capacités d'assainissement.

En fait, le procédé de dessalement d'eau de mer doit être vulgarisé à une très grande échelle au point de satisfaire les besoins en irrigation sur les terres les plus reculées des continents. Car c'est seulement la capacité de disposer à des fins utiles les gigantesques masses d'eau salées qui pourra résoudre de façon définitive le problème de l'eau qui risque de rendre la vie difficile aux générations futures.





L'EAU ET SES ENJEUX

★ Commandant Sow Abou Mamadou

A l'instar de la communauté internationale, notre pays a célébré le 22 mars dernier, la Journée mondiale de l'eau ; l'eau, cette matière de tous les paradoxes ; l'eau, substance à la fois abondante et rare ; l'eau synonyme de vie, mais aussi principale cause de mort. Pour avoir une idée un peu plus claire sur cette parodie de contradictions, AEJ vous propose cette esquisse d'explication. En effet, vue de l'espace, la planète terre ressemble à une boule multicolore dont la couleur bleue s'impose en toile de fond nettement perceptible. Cette prédominance du bleu, symbole de l'eau sous sa représentation conventionnelle, nous conduit à appeler communément la terre "la Planète bleue". Une appellation d'autant plus justifiée que l'étendue de l'eau en représente 70% de la surface.

Si il est vrai que l'eau n'est non seulement pas indispensable à la vie, mais qu'elle est tout simplement la vie, son volume sur terre n'est vraiment vital pour l'homme qu'à une infime portion ; car, même si les étendues salées que représentent les océans et les mers servent de cadre de vie à une très riche biodiversité, seules les eaux douces servent de réel enjeu pour l'humanité ou plutôt la vie sur les continents.

Pendant que des espèces vivantes disparaissent ou sont menacées de disparition, celle de l'homme, maître incontesté de "la Planète Terre", ne cesse de croître en nombre. Une croissance qui accentue de facto ses besoins en eau. Du fait de l'explosion démographique, la population mondiale passera de 6,5 milliards de nos jours, à 11 milliards d'habitants vers 2100 ; ce qui rendra la question de l'approvisionnement en eau extrêmement cruciale.

Parallèlement à cette raréfaction de l'eau potable, la demande risquerait d'être explosive et représenterait un défi majeur pour l'humanité.

Des conflits pour le contrôle des ressources en eau risquent d'augmenter. A ces foyers de tensions viendront s'ajouter les problèmes d'assainissement, sans compter les innombrables maladies liées à son insalubrité.

L'EAU DANS SES ETATS

L'eau se présente sous trois états : liquide, solide et gazeux. La forme d'eau la plus intéressante pour les êtres vivants et plus particulièrement l'homme, est bien entendu l'état liquide. Sous cette forme, elle sert non seulement de cadre de vie à une multitude d'espèces, mais aussi à la boisson ou à résoudre d'innombrables besoins pour l'entretien de la vie.

Mais il arrive que sous l'influence des aléas climatiques, elle se solidifie et se présente sous forme de glace. Cet état peut s'obtenir aussi bien artificiellement par congélation que naturellement selon un phénomène de refroidissement qui se produit dans les zones froides du globe et plus particulièrement aux régions polaires.

Quand, par contre, le phénomène inverse se produit et que l'eau se réchauffe, elle se gazéifie. Elle se présente alors sous forme de vapeurs, se suspend dans l'atmosphère et retombe parfois sur terre en fines gouttelettes sous forme de pluie.

Alors que l'eau recouvre 70% de la planète, seuls 2,5% sont constitués d'eau douce dont 0,3% sont facilement accessibles et renouvelables (rivières, lacs, etc...) le tableau N°1 donnera une idée de la répartition du volume de l'eau sur terre.

La quantité totale d'eau est exactement la même

qu'au jour de son apparition sur terre. Mais son cycle continu de transformation, au gré des variations climatiques, fait qu'elle se raréfie là où l'homme en a grand besoin (intense évaporation et mauvaise gestion sur les continents), pour abonder dans des endroits où elle est pratiquement indésirable (solidification aux pôles ou abondantes chutes de pluies dans les océans). Ces aléas font que cette richesse naturelle est répartie de manière inégale dans le monde. Certains pays en ont trop, d'autres en manquent cruellement. Par ces manques (notamment la sécheresse) et ses excès (comme les inondations), l'eau pose à l'humanité des problèmes de survie. Un homme sur cinq ne dispose pas de 20 litres d'eau par jour pour vivre normalement.

- 9 pays se partagent 60% des réserves mondiales d'eau.

- 80 pays souffrent de pénuries ponctuelles d'eau.

- 28 pays souffrent de pénuries régulières d'eau.

LES BESOINS EN EAU : UN ENJEU POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Il est vrai que l'accès à l'eau est en passe de devenir la plus grande préoccupation de l'humanité, eu égard à sa raréfaction, aggravée par une démographie jusqu'alors mal contrôlée. Si l'homme est préoccupé par l'éventualité d'une pénurie d'eau à l'échelle planétaire, il ne l'est pas moins par son insalubrité qui peut être encore aussi fatale. En fait, il ne s'agit non seulement pas de se procurer de l'eau, mais il faut bien entendu qu'elle soit propre à la consommation. Mais malheureusement, comme le disait Louis Pasteur : « Nous buvons 90% de nos maladies ». Cette citation illustre bien à quel point la lutte pour l'assainissement de l'eau est aussi ardue que celle qui s'annonce pour sa recherche.

L'accès à l'eau

L'accès à l'eau constitue la plus grande préoccupation des pays pauvres en eau, parmi lesquels figure notre pays et plus particulièrement Nouakchott qui, depuis sa fondation dans les années 1950 sur une nappe d'eau salée, est confrontée à un problème d'approvisionnement en eau potable. La station de pompage d'eau d'Idini, à environ 70 km à l'est de la ville, qui en assure jusqu'à présent la charge, se révéla dès les années 1980 insuffisante eu égard à l'explosion démographique. Les responsables politiques de l'époque obtiendront l'inscription du projet Aftout Es Saheli au palmarès des réalisations de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal. Ce projet pharaonique qui consiste à drainer une partie des eaux du fleuve situé à plus de 200 kilomètres au sud pour l'approvisionnement en eau potable de notre capitale.

Partout dans le monde, des foyers de tensions se multiplient avec comme principale cause, parfois ouvertement avouée, le contrôle de l'eau. Au Moyen-Orient, dit-on, que le principal obstacle au processus de paix en Palestine est le contrôle des ressources en eau. Les bassins des principaux cours d'eau et lacs sur tous les continents sont de véritables poudrières qui n'attendent que la moindre étincelle pour exploser. Pour parer à de

LES DIFFERENTS ETATS DE L'EAU	VOLUME EN Km3	POURCENTAGE
Les mers et les océans	1 350 000 000	97,2 %
Les eaux de surface (lacs, fleuves et rivières)	287 000	0,02 %
Les nappes souterraines	8 000 000	0,63 %
Les Glaciers	28 000 000	2,15 %
L'eau atmosphérique	13 000	0,001 %

Tableau N°1





Les fibres optiques sont si minces qu'elles peuvent passer dans le chas d'une aiguille

consommateurs. Que nous apportera ce nouveau système de connexion sur ces plans ?

Le système ACE apportera à la Mauritanie beaucoup d'avantages. Cette technologie de pointe permet, à l'échelle planétaire, de véhiculer à haut débit le réseau Internet, mais aussi le réseau téléphonique et autres réseaux de télévision numérique. Ainsi, avec l'installation prochaine du câble ACE devant relier tous les pays qu'il dessert au réseau mondial en fibre optique, les NTIC feront entrer la Mauritanie résolument dans une ère nouvelle en y induisant des bouleversements majeurs dans son environnement socio-économique, voire dans toute sa politique de développement. En effet, la Mauritanie pourra disposer alors à terme d'un formidable outil de développement aux normes internationales et à même d'améliorer considérablement sa croissance et la compétitivité de son économie. En outre, de par son exceptionnelle position géostratégique, la Mauritanie pourra se positionner comme point d'interconnexion de services de télécommunications dans la région tout

en renforçant sa propre connectivité internationale.

On peut donc espérer une réduction des coûts de communications en plus d'une meilleure qualité de connectivité ?

Avec la fibre optique qui devient de plus en plus performante en bande passante entre l'abonné et le serveur ADSL, le débit maximal pourrait sous peu atteindre chez les abonnés mauritaniens des chiffres record de plusieurs milliers de gigabits/s, tant en réception qu'en émission. Alors pourraient bientôt apparaître de nouveaux services comme la visioconférence et même, à terme, la diffusion en direct de vidéos par les internautes qui disposeraient alors de leurs propres chaînes de télévision. Force est donc de reconnaître que le système ACE offre des avantages et des retombées considérables même si son coût au départ peut paraître élevé quel que soit le type de fibres utilisées (monomodes ou multimodes). Avec de tels investissements à haut rendement, le pays pourra bénéficier de maintes autres facilités, en particulier celles liées à la formation à distance et à l'E-

commerce. Enfin faut-il signaler que, face à un marché des télécommunications en plein essor et marqué par un foisonnement des offres des différents opérateurs, le système ACE constitue indiscutablement une véritable opportunité pour réduire la facture du consommateur. En outre, le système pourra favoriser l'afflux des investissements étrangers en Mauritanie, ce qui aura une incidence certaine sur sa compétitivité au plan économique. Toutefois, en guise de conclusion, pour les usagers mauritaniens, les véritables avantages attendus doivent concerner essentiellement une amélioration nette et sensible en termes de tarifs et de prix à payer, de performances des télécommunications et de l'Internet haut débit, le tout avec davantage de qualité, de capacité et de service.

On indique aussi que le pays gagnera en matière de souveraineté...

Avec sa connexion au câble ACE, la Mauritanie gagnera incontestablement en matière de souveraineté en bénéficiant de l'avantage, considérable de nos jours, de son autonomie numérique en se connectant à la dorsale du câble sous-marin atlantique tout en disposant d'une large possibilité d'interconnexion et de complémentarité avec tous les autres systèmes existants de par le monde. Hautement sécurisé lui-même, le câble ACE offrira à la Mauritanie une meilleure sécurisation de ses liens et échanges et une plus grande qualité de service tout en lui permettant de faire face à la demande croissante en trafic Internet et voix, data...et de prendre en charge des dizaines, voire des centaines de milliers d'appels simultanés.

Propos recueillis par le Cne Mangassouba





INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

La Mauritanie se connecte au câble sous-marin

Le 8 avril 2010, la Mauritanie s'est connectée au câble sous-marin en fibre optique qui relie l'Afrique à l'Europe. Baptisé Africa Coast to Europe (ACE), ce câble, long de 12.000 km, dessert tous les pays qui bordent l'Océan Atlantique, du Gabon à la France. Cette avancée technologique constitue une véritable opportunité de réduire la fracture numérique entre le nord et le sud.

Ce nouveau système de connexion a été mis en œuvre par quatorze opérateurs de télécommunications d'Afrique et d'Europe. A partir de 2011, l'interconnexion concernera le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Cameroun, le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone Conakry, la Guinée Bissau, le Sénégal, la Gambie, les îles du Cap Vert, la Mauritanie, le Maroc, l'Espagne, le Portugal et la France. Une extension jusqu'en Afrique du Sud se profile à l'horizon.

Pour en savoir plus sur les applications de ce nouveau système de connexion à haut débit, AEJ s'est adressé au Dr Salah Ould Moulaye Ahmed, professeur de physique et auteur de plusieurs ouvrages à caractère scientifique et culturel. Connu du grand public sous le nom de Baber, le professeur Salah préside le Conseil du Prix Chinguitt.

Bonjour Professeur, la Mauritanie vient de se connecter au câble ACE, comment était-elle reliée au monde jusqu'à ce jour ?

La Mauritanie a décidé effectivement le 8 avril 2010 de se connecter à l'Internet haut débit grâce au câble sous-marin à fibre optique dénommé ACE et qui doit desservir à terme tous les pays bordant l'océan Atlantique, de l'Afrique du Sud à

la France. Les travaux d'installation débuteront bientôt et la connexion effective aura lieu probablement vers fin 2011. Auparavant notre pays était connecté au monde, avec une bande passante de l'ordre de 700 megabits/s, par le câble sous-marin SAT3/WASC/SAFE (via le Sénégal) ou par des réseaux satellites, l'un et l'autre impliquant au demeurant bien des contraintes tant du point de vue des coûts que du point de vue technologique (capacité limitée de transmission, ruptures, parfois de connexion...).

Présentez-nous les caractéristiques d'un câble à fibre optique.

Ce nouveau système de connexion ACE constitue sans conteste une avancée technologique de premier ordre, voire une quasi révolution numérique. En effet, avec l'utilisation de la fibre optique entreprise par une

quinzaine d'opérateurs africains et européens, c'est tout le développement des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) de très haut débit et à grande vitesse qui va faire son entrée en Mauritanie. Il convient de préciser que la fibre optique, elle-même, est un fil fin en verre ou en plastique capable de conduire la lumière sur de longues distances sans atténuation des signaux du fait des perturbations électromagnétiques, d'où son utilisation dans la transmission des données. Les câbles sous-marins à fibre optique permettent dès lors un fort débit d'information nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux précédents en cuivre et peuvent supporter un réseau à "large bande" qu'empruntent aisément les communications téléphoniques, l'interconnexion des réseaux informatiques par Internet et autres réseaux câblés de télévision numérique, le téléchargement et le chargement ultra-rapide de gros fichiers multimédia, la visioconférence, la télémédecine... Ainsi, grâce à ses remarquables caractéristiques, aux performances avantageuses et aux larges possibilités qu'elle offre dans la transmission, à grande vitesse, d'une grande quantité d'informations, la fibre optique est devenue de nos jours le médium incontournable et l'un des piliers essentiels de la révolution des télécommunications optiques.

La sécurité des données, le transfert de technologie, l'ouverture sur le réseau mondial ou l'intégration dans le tissu économique mondial sont des éléments qui intéressent les





La mort est l'éternel compagnon de l'Homme. Chacun attend sa rencontre sans aucune connaissance de l'heure fatidique.

Mais la nature humaine est ainsi faite qu'elle ne peut s'accomoder de la perte d'un être cher. La disparition d'un proche, nous plonge toujours dans une profonde tristesse.

Seule la force de notre foi nous permet de surmonter cette épreuve sans coup férir en acceptant la volonté divine.

Le militaire vit avec la mort. Des compagnons d'armes qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou sur un lit d'hôpital ou tout simplement au détours d'un chemin tranquille, sont fauchés par une main criminelle, la maladie...

A tous les compagnons partis pour toujours, AEJ compatit à la douleur de leurs familles et prie pour le repos de leurs âmes. Qu'ALLAH les agrée dans Son Saint Paradis. AMEN

2° CI Ahmed Ould Elaty



Ahmed Ould Elaty est né le 31 décembre 1981 à Néma. Il s'engagea dans l'Armée Nationale en septembre 2001.

Après avoir servi dans plusieurs unités, le défunt rejoignit le Groupement Spécial d'Intervention N°1, au sein duquel il sillonna durant des années les vastes zones désertiques du nord du pays.

Le 10 mars 2010, le 2^{ème} Classe Ahmed Ould Elaty rendit l'âme à l'issue d'une courte maladie.

Adjt Sy Aboubechrine

C'est à Abdallah Diery que naquit en décembre 1955 Sy Aboubechrine. Désireux de participer à l'érection de la Nation naissante, il s'enrôla dans les rangs de l'armée en septembre 1972, à peine âgé de 17 ans. Il inaugura dès lors, une carrière remarquable sanctionnée par l'obtention de plusieurs diplômes de qualification. En 1982, il obtient un Certificat Technique N°2 en électricité et se spécialise en maintenance auto en 1988.

Le défunt a servi dans plusieurs formations militaires, mais c'est au Centre de Formation Technique de Armée Nationale, à Rosso, qu'il étale toutes ses compétences en qualité d'instructeur. Il y sera maintenu plusieurs années pour

raison de service, assurant la formation de plusieurs promotions de militaires, gendarmes et gardes. Après une carrière remplie de plus de 37ans de bons et loyaux services, ce vaillant soldat a perdu son dernier combat contre la maladie le 17 novembre 2009 à l'Hôpital Militaire de Nouakchott. Le défunt était marié et père de 9 enfants. Que la terre lui soit légère et qu'Allah l'enveloppe de sa Miséricorde.

Il a été promu successivement au grade de :

- 1^{ère} classe le 1^{er} Janvier 1980;
- Caporal le 1^{er} juillet 1983;
- Sergent le 1^{er} juillet 1984;
- Sergent-chef le 1^{er} octobre 1989;
- Adjudant le 1^{er} octobre 1999.

S/C Ahmed Ould Khalifa

Ahmed Ould Khalifa est né en 1970 dans les confins du Tagant.

Il intégra l'Armée Nationale en 1989 et, après 6 années de bons et loyaux services, il fut promu caporal en 1995. Se distinguant par son enthousiasme et sa discipline, il acquit les galons de sergent, en 1997, et de sergent-chef, en 2008.

Après 21 ans de bons et loyaux services, le S/C Ahmed Ould Khalifa

est décédé le 12 février 2010 à l'Hôpital Militaire de Nouakchott.



Condoléances

La rédaction d'AEJ a appris avec tristesse, au moment où elle mettait sous presse, la disparition subite du Commandant à la retraite Atih Ould Sid'Ahmed de la Garde Nationale; décès survenu le 30 avril 2010. AEJ adresse ses douloureuses condoléances à ses proches et à toute la famille des Forces Armées. Inna lillahi wa inna ileyhi rajiouna.





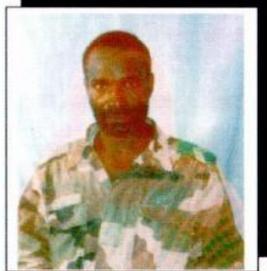
Militaires distingués :

Dans l'exercice de leurs missions, ces militaires se distinguent par leur esprit de sacrifice, leur patriotisme, leur discipline ou leur désintéressement. Ils donnent entière satisfaction à leur commandement. En les citant, AEJ souhaite promouvoir une saine émulation auprès de leurs pairs.

F
C
n
s

Adjt Messaoud Ould Varajou

L'adjudant Messaoud Ould Varajou est un pur produit du Centre d'Instruction de l'Armée Nationale d'Akjoujt. Il rejoint le 1^{er} Bataillon des Commandos Parachutistes dès sa sortie de formation, se distinguant par son sérieux et son dévouement. Ses chefs lui reconnaissent sa loyauté et sa disponibilité. Il s'acquitte honorablement des missions qui lui sont confiées.

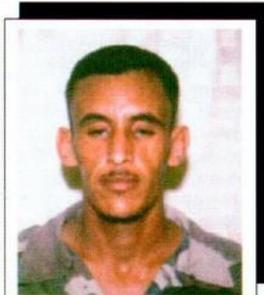


Promu sergent en 1992
Sergent-chef en 2002
Adjudant en 2008.

M
de
er
la
M
fa
es
sc
en
dé
po
va
de
iné
Je
ém
vo
m'
rer
ref
d'u
am
par
étr
cet
de
hor
cer
hur
min
gris
En
l'im
vou
mar
aux
étai
ou c
bon
con
Sa v
Sur
assi
bien
dépr
tém
bien
Très

Cal Khattry Ould Ahmedou

Khattry Ould Ahmed est né à Nouakchott en 1980. Depuis son incorporation en novembre 1997, il sert avec un dévouement sans faille. À sa sortie du Centre d'Instruction de l'Armée Nationale, il sert d'abord au Bataillon de Commandement et des Services, puis à la Musique des Forces Armées avant d'être muté à la 1^{ère} Région Militaire où il sert depuis septembre 2007. Il est passé au grade caporal en 1998.



S/C Mohamed Ould Elkory



Mohamed Ould El Kory a été recruté en 1984. Depuis lors, il s'est toujours montré disponible, s'acquittant avec sérieux de toutes les tâches qu'on lui confie.

Il sert au Bataillon de Commandement et des Services de 1985 à 2003 où il obtint le certificat d'aptitude N°1 en Infanterie.

Il décide en 2003 d'intégrer la Musique de Forces Armées et y passa les certificats techniques N° 1 et 2 ainsi que le Certificat Interarmes.

1^{ère} Classe en 1990;
Caporal en 1993;
Sergent en 2001;
Sergent-chef en 2007.



AKHBAR El Jeich



Pour nous
contacter

▶ 202 03 05
▶ 610 22 05

▶ 649 55 46

dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255

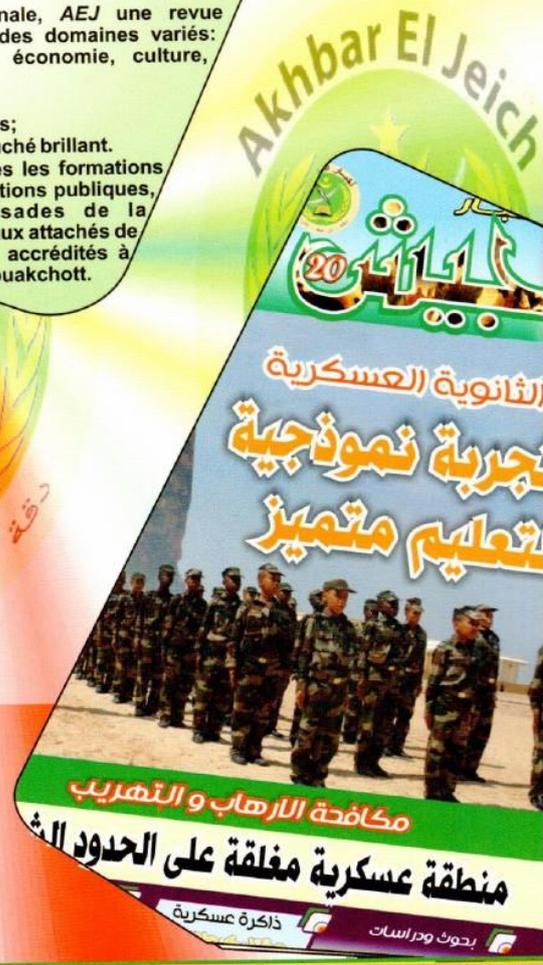
Pour vos publicités et annonces :

Akhbar El Jeich vous offre une page publicitaire

Organe d'information officiel de l'Armée Nationale, AEJ une revue bimestrielle qui traite de thèmes d'actualité sur des domaines variés: défense, technologie, médical, environnement, économie, culture, société...

AEJ est:

- Publiée dans deux versions, arabe et français;
- Tirée en quadrichromie sur papier couché brillant.
- Distribuée au niveau de toutes les formations militaires, dans les institutions publiques, dans les ambassades de la Mauritanie et aux attachés de Défense accrédités à Nouakchott.



Santé et sécurité au travail

Depuis 1996, le 28 avril de chaque année est célèbre la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail avec l'objectif de promouvoir la " culture de la sécurité ". L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que par jour, un million de travailleurs sont victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et 5.500 en meurent ! L'Afrique, à elle seule, comptabilise 18 % des accidents mortels. Le risque professionnel augmente avec le développement industriel.

Les risques professionnels concernent les accidents du travail survenus par le fait, ou à l'occasion du travail, les accidents de trajet survenus lors du trajet entre le lieu de travail et le domicile des salariés et les maladies professionnelles, qui sont la conséquence directe de l'exposition des travailleurs à un risque physique, chimique, biologique, ou résultent des conditions dans lesquelles ils exercent leur activité professionnelle.

Les maladies professionnelles les plus courantes sont légion : cancers provoqués par une exposition à des substances dangereuses, affections musculo-squelettiques, maladies respiratoires, perte de l'audition, maladies circulatoires, maladies contagieuses causées par une exposition à des agents pathogènes... Si dans beaucoup de pays industrialisés le nombre des décès causés par un accident du travail a diminué, le nombre des décès causés par une maladie professionnelle, sont par contre, en augmentation. Rien que dans le secteur agricole, qui emploie à lui seul la moitié de la main-d'œuvre mondiale et qui est le principal secteur d'activité économique de la plupart des pays en développement, on enregistrerait près de 70.000 décès par an pour cause d'empoisonnement dû à l'usage de pesticides, sans compter les maladies non mortelles aiguës ou chroniques, encore plus nombreuses. Dans le secteur du bâtiment on comptabilise au moins 60.000 accidents du travail mortels chaque année dans le monde, soit un décès toutes les 10 minutes. Ce secteur est responsable à lui seul de près de 17% de ces accidents, sans parler des risques pour la santé auxquels sont exposés ceux qui y travaillent, comme l'exposition aux poussières d'amiante, à la silice et aux substances chimiques dangereuses.

L'action de l'OMS en matière de santé au travail met l'accent sur le renforcement de la surveillance, l'évaluation du poids de la santé au travail, le développement d'une base de données par pays, et ce afin de mieux soutenir les politiques de santé au travail, les plans d'action aux niveaux nationaux. L'OMS définit

aussi un minimum de services que chaque pays doit fournir en matière de prévention primaire et de santé au travail.

Les risques psychosociaux d'origine professionnelle

Il s'agit de risques professionnels qui portent atteinte à la santé mentale des salariés comme la précarité, le travail sous forte contrainte de

- L'épuisement professionnel (burn out) se caractérise par l'épuisement des capacités émotionnelles du sujet. Il se manifeste particulièrement lorsque les objectifs à atteindre entrent en contradiction avec la qualité relationnelle inhérente au travail lui-même. Le karoshi - mort subite au travail - constitue une manifestation extrême de l'épuisement professionnel.

- La corvéabilité qui entraîne découragement et perte de l'estime de soi.

- Les pathologies cognitives. Par exemple, la surcharge de travail amène le sujet à ne plus faire confiance à sa mémoire (il s'oblige à tout noter). Le jugement, le raisonnement logique, l'orientation dans le temps et dans l'espace peuvent être affectés. Ces troubles confusionnels disparaissent dans la vie hors travail.

- Les pathologies de la solitude. Les nouvelles formes d'organisation du travail, la chasse aux " temps morts " ruinent la convivialité, le " vivre ensemble " et déstructurent les collectifs de travail dont le rôle est déterminant en tant qu'opérateurs de santé.

- Le harcèlement moral au travail.

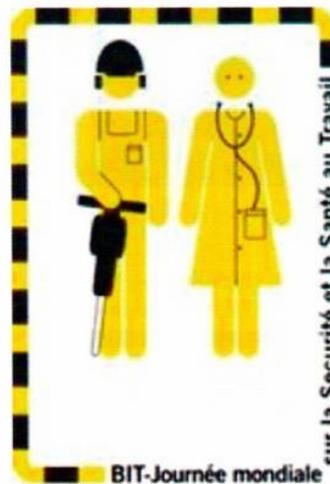
- Le stress au travail, identifié comme le dénominateur commun de l'ensemble des atteintes à l'origine des troubles psychosociaux. " les effets du stress ne sont pas uniquement de nature psychologique. Il affecte également la santé physique, le bien-être, et la productivité ".

Les politiques de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles s'organisent à trois niveaux :

- La prévention primaire consiste à lutter contre le risque avant l'apparition de tout problème. Elle suppose donc de repérer ces risques en amont de toute atteinte.

- La prévention secondaire, dont le synonyme pourrait être le dépistage, cherche à révéler une atteinte pour prévenir le développement d'une maladie professionnelle ou d'un désordre psychosocial.

La prévention tertiaire vise à prévenir les rechutes et les complications.



temps, le harcèlement moral, la violence au travail... Ces risques entraînent des pathologies diverses telles que troubles du sommeil, maladies psychosomatiques, dépressions nerveuses, etc. Le développement de ces pathologies peut être précédé par l'apparition de signes plus ou moins perceptibles (stress, mal-être, inquiétude) qui, faute d'attention, peuvent progressivement évoluer jusqu'à devenir pathologiques (angoisse, souffrance, dépression). Ils peuvent donner lieu à différents types de comportement (absentéisme, attitudes de rejet ou de retrait, agressivité, pratiques addictives, et même suicides).

On distingue:

Source: Internet



Témoignage

Feu Colonel Mohamed Lemine Ould N'Diayane

Fatimetou mint Mohamed Lemine Ould N'Diayane, fille du défunt Colonel retrace quelques épisodes de la vie de son regretté père.



Chers frères, j'essaie humblement de retracer quelques souvenirs que j'ai de mon père, feu Mohamed Lemine Ould N'Diayane. Souvenirs que je dédie à tous les officiers, sous-officiers et HDT tout en leur souhaitant plein succès dans la mission pour laquelle ils ont prêté serment : la défense de la patrie. Ma dédicace va particulièrement à l'endroit des familles des martyrs de l'Armée Nationale en espérant que le souvenir de ces grands hommes ne soit pas une occasion pour raviver des peines enfouies, mais plutôt le lieu d'exalter l'esprit de dévouement et de patriotisme pour que les valeurs pour lesquelles ils se sont battus ne soient pas vaines. Malgré la douleur du vide qu'aura laissé leur départ, ils auront légué à la postérité des trésors inépuisables d'amour et d'honneur.

Je m'efforce, en écrivant ces mots de contenir mes émotions qui jaillissent en de multiples sentiments voués à mon regretté père. Des sentiments qui m'assaillent à chaque instant où j'essaie de me remémorer quelques souvenirs enfouis en moi et qui refusent de se dissiper... Quelques pans de la vie d'un héros en qui nous sentions sécurité, sérénité, amour et dignité. Des images furtives qui me font rire parfois et me font pleurer quelque fois. C'était peut être l'école de la vie qui a façonné cet homme et tout ceux qui l'ont côtoyés. Le premier souvenir que j'ai de lui est qu'il ne m'a jamais paru autre chose que cet homme simple, d'apparence affable, au point que certaines personnes se demandaient : cet homme si humble, a-t-il jamais été un grand chef militaire, ministre, gouverneur...? Des responsabilités qui grisent souvent ceux qui les occupent.

En famille, en plus de l'homme, il ne donnait l'impression d'être officier que par le respect qu'il vouait à l'institution militaire, respect qui se manifestait par l'égard et l'attention qu'il accordait aux militaires détachés à ses services à domicile. Ils étaient si respectés, qu'on les croyait ses supérieurs ou de grade égal au sien. Sur le plan physique, en bon militaire, il tenait à maintenir une bonne condition physique par la pratique assidue du sport. Sa vie durant, il a toujours été organisé et pointilleux. Sur le plan spirituel, il était pieux, jeûneur invétéré et assidu à la lecture de Saint Coran. Il savait aussi être bienfaiteur sans ostentation. Ce n'est qu'après son départ que nous fûmes surpris par le nombre de témoignages de personnes qui ont bénéficié de sa bienfaisance.

Très calme, il savait tout sacrifier, sa quiétude, son

temps libre pour ses enfants pourvu qu'ils soient heureux, et le père qu'il fut, en était comblé, apaisé. J'en rendrai régulièrement grâce à Allah qui nous a dotés mes frères et moi, de parents aussi adorables qui nous ont donnés goût à la vie.

La simple vue de son sourire nous rassurait. Il était si doux surtout quand il étreignait de ses bras paternels celui d'entre nous qui revenait de voyage ou en signe de compliment ou simplement quand il lui arrivait de plaisanter avec nous. Toute son affection nous était destinée. En tant que filles, il nous entourait d'une affection particulière sans pour autant aller jusqu'à nous gêner. Dans une société comme la nôtre où les garçons sont adulés et choyés, nous les filles avions toutes les grâces du père qui, en d'autres circonstances, aurait réservé sa préférence pour notre frère.

Il aimait tellement nous faire plaisir et nous couvrir de cadeaux à ses retours de voyage au point qu'il lui arrivait quelquefois de quitter le luxe douillet des grands hôtels pour celui d'une modeste chambre d'un quartier périphérique. Avec les économies ainsi réalisées au détriment de son confort, il revenait chargé de présents. Nous savoir heureux le comblait infiniment. La chose qui lui tenait le plus à cœur c'était notre éducation. Ainsi était-il notre premier éducateur qui nous inculquait les vertus avec des paroles émouvantes. Il profitait de chaque instant pour nous enseigner des valeurs humaines telle que l'humilité. Aussi, profitait-il de nous exhorter à bannir certaines tares comme le racisme, le mensonge et la trahison. De crainte de nous voir verser dans le mauvais côté de ses choses, il nous en expliquait l'aspect négatif comme le lui avait enseigné son propre père N'Diayane Ould El Hacem, qui, de son vivant, a tenu à ce que ses enfants soient d'une éducation exemplaire.

Sur le plan intellectuel, il était doux et franc dans ses propos. Il nous montrait le chemin à suivre pour notre vie sans pour autant nous imposer des formules toutes faites. Au pire des cas, quand l'un d'entre nous commettait un impair, il lui expliquait

d'abord son importance en tant qu'individu issue d'une famille puis expliquait par la suite les conséquences de la "faute" sur les autres membres de la famille qui n'ont commis d'autre tort que de porter le même nom familial. Après ce sermon, le "coupable" mesurait alors la gravité de son acte.

Sa présence était si rassurante qu'on n'imaginait pas un instant qu'un malheur nous arriverait. Non pas qu'il était un être hors normes, mais parce qu'il débordait d'humanisme, de franchise et de vaillance. Il s'en est allé, et, avec lui beaucoup de vaillants hommes, seul Allah est éternel. Que vive la Mauritanie et vive les Forces Armées.

J'espère ainsi avoir contribué à éclairer l'opinion sur la vie de celui qui fut un père chéri et un chef militaire.

Traduction Cne LIF Mohamed Diadié



Résistance Nationale

une journée de marche de Tidjikja, d'autres informations précisant le lieu de résidence de Coppolani, les habitudes quotidiennes au camp, le nombre de notre ennemi etc. nous furent données.

Nous arrivâmes aux confins du ksar l'après-midi du 12 mai après la prière, puis nous attendîmes le soir pour nous faufiler à l'intérieur du camp parmi les livreurs de lait.

Une vingtaine d'hommes parmi nous furent choisis pour mener l'assaut. La mission de chacun était bien définie. Sidi, Sid'Ahmed Ould Ameira et moi avions la mission d'attaquer Coppolani dans sa résidence. Il fallut attendre la tombée de la nuit pour que le groupe s'engouffre furtivement dans le fort. Le Chérif cria à trois reprises Allah Akbar, avant même qu'on entame l'opération, ce qui diminua de l'effet de surprise. Malgré cela, nous parvîmes rapidement à atteindre la demeure de Coppolani. Ce dernier reçut un coup d'épée asséné par Sidi avant qu'il ne riposte d'un coup de pistolet qui fut fatal à son adversaire. Sid'Ahmed Ould Ameira et moi tirâmes sur la silhouette massive qui transparaissait dans l'obscurité. L'image de sang qui giclaait énergiquement de ce corps, au point de souiller mes habits, ne me quitte jamais. Sid'Ahmed Ould Ameira avait tiré le premier, atteignant mortellement

Coppolani, mais je crois que c'est mon tir tardif qui l'a réellement achevé. Le témoignage de Mohamed Ould Savra révéla plus tard que les moudjahidines confondaient Coppolani et Etiévant, prenant l'un pour l'autre puisque plusieurs autres versions affirment que le premier n'était pas armé et que le second n'avait point tué Sidi de la manière décrite par Frèrejean dans son ouvrage⁴.

Les représailles

Le soir du 12 mai 1905, les moudjahidines laissèrent derrière eux une garnison militaire exsangue qui n'en finissait pas de panser ses plaies, des soldats meurtris et sous le choc ainsi qu'une véritable débandade dans tous les coins du camp⁵. Le Capitaine Frèrejean, épargné par les combats, fut promu par la force des choses⁶ nouveau chef. En effet, officier le plus gradé de la garnison⁷, il prit de facto la direction militaire et administrative⁸ et se choisit le titre de " Commandant Provisoire de la Mission Tagant - Adrar⁹. Epruvé par l'échec que venaient de subir les siens, le Capitaine Frèrejean mûrit une vengeance implacable contre tous ceux qui avaient des liens avec les moudjahidines ou qui montraient une quelconque sympathie ou aide à leur

égard. Lui, le combattant qui venait d'échapper à une mort certaine¹⁰, n'était pas un fin administrateur, encore moins un politique ; pour rehausser le moral de ses militaires, il n'eut d'autre alternative que de s'acharner - et de la pire des manières - contre ces combattants du désert.

Ainsi, pour assouvir sa hargne, il dut recourir à des atrocités en contradiction avec le plus simple principe d'humanisme : son courroux s'abatit sur la personne du moudjahid Ahmed Ould Meïleh, qu'il tua de sang froid à la lisière de la palmeraie¹¹ alors que celui-ci, blessé, tentait de rallier ses amis. Le Capitaine Frèrejean donna l'ordre d'arrêter toute personne trouvée aux alentours du fort et fit faire un ratissage de 500 m à la ronde¹² de crainte que cette nuit noire¹³ ne cache encore quelques résistants qui reviendraient à l'assaut¹⁴. Il installa aussi un poste de sécurité avancé dans la palmeraie située au nord-ouest¹⁵.

Une cinquantaine de personnes¹⁶, dont des femmes et des enfants de différents âges¹⁷, furent appréhendées et confinées dans un angle du fort dans l'attente d'un sort incertain !!!

A suivre...

Renvois

1 L'administrateur français Arnaud, avait déjà servi sous les ordres de Coppolani au moment où se dernier faisait la promotion du Protectorat pour le Soudan français (actuel Mali).

2 Taleb Khyar Ould Cheikh Mamina-Cheikh Malainine ; oulémas et émirs face au colonialisme européen- Tome II - Première impression 2007 PP-221-22

3 Mohamed Said Ould Hamody - in "la Mauritanie face à l'Europe - 3ème épisode - revue de l'enseignement 1965 PP 145-146-147

4-Commandant Louis Frèrejean- Mémoires de randonnées et de guerres au pays de Beidanes - P 287

5-Idem P 294

6-Idem P 294

7-Idem P 287

8- La mission Tagant - Adrar était

essentiellement administrative, or, Frèrejean, militaire de son Etat qui venait de prendre le commandement après la mort de Coppolani, n'avait pas obtenu la sympathie de tous. Le rapport d'un employé de l'administration coloniale revendiquait la direction de la Mission car, à ses yeux, il avait plus de légitimité (Commandant Louis Frèrejean- Mémoires de randonnées et de guerres au pays de Beidanes P 294).

9-Idem P 294

10- Frèrejean qui vient d'échapper à une mort certaine, n'a dû son salut qu'à la Dera'a qu'il portait et qui lui a permis de se confondre avec les autres moudjahidines qui portaient le même accoutrement. Idem P 286

11 Taleb Khyar Ould Cheikh Mamina-Cheikh Malainine ; oulémas et émirs face au

colonialisme européen- tome II-première impression 2007 P 218

12. Commandant Louis Frèrejean- Mémoires de randonnées et de guerres au pays de Beidanes - P 289

13 5-Idem p.p289

14-Idem p.p288

15-Idem p.p290

16- Le conteur Sidi Ould Mohamed Ahid Ould Sidi Abdoullah rapporte que le nombre de personnes arrêtées était important et que des dignitaires entravés parmi les autres en faisaient partie.

17- Commandant Louis Frèrejean- Mémoires de randonnées et de guerres au pays de Beidanes - P 290.



L'opération de Tidjikja

L'administrateur Robert Arnaud¹, ami de Coppolani - tant éprouvé par la mort de ce dernier - avait écrit à propos de sa disparition : " quelques instants avant l'assaut, Coppolani, pensif, était allongé sur un grand siège. " Il dit à l'endroit du Capitaine Gérard : " qu'il est décevant d'interrompre notre offensive vers l'Adrar ". Il se mit debout et dit " Gérard, je m'en vais dormir ". Au lieu de se diriger vers sa tente pour dormir, Coppolani est allé respirer de l'air pur dans l'enceinte du camp. Il s'est adossé au mur situé à gauche du portail d'entrée, près de la cuisine. A cet instant, soupçonnant un manège inhabituel à l'extérieur du camp, Coppolani cria " Diallo, donne-moi mon revolver. " S'en suivirent des coups de feu. Un groupe de 5 à 6 moudjahidines, armés de vieux fusils, emprunta le passage couvert du camp resté sans garde. Une quinzaine d'hommes environ escalada le mur d'enceinte nord, en bordure duquel dormaient les soldats d'Etiévant... quelques instants plus tard, je retrouvai mon vieil ami blessé à mort sur le seuil de sa résidence. Il me regarda puis dit d'une voix faible : " Arnold, je meurs, les misérables m'ont tués. " Je constatai que le sang dégoulinait abondamment sur sa tunique blanche... je partis prestement à la recherche du médecin de la mission... nous le portâmes vers sa chambre, attenante à celle de Colombani où des soins lui furent administrés. Malgré cela, nous ne parvînmes pas à panser toutes les plaies qu'il avait sur le corps... nous le



transférâmes vers la salle à manger où nous l'étendîmes sur une natte... il n'avait pas encore perdu conscience. Il était plutôt calme et résigné. A l'aide d'une paire de ciseaux, nous lui cisailâmes les habits. Tout nu, le sang ne cessait de gicler des deux blessures béantes qu'il avait au torse et en plein ventre. En le soulevant, nous constatâmes qu'une flaque de sang s'était formée sous son corps. Le médecin m'informerait plus tard que les balles avaient traversé son ventre et transpercé son dos... il avait été tiré à bout portant².

Si telle est la version française, celle du moudjahid Mohamed Ould Savra, rapportée en 1978 par le chercheur Mohamed Said Ould Hamody n'en diffère pas dans le fond³. Ould Savra raconte : " C'était en fin d'hiver, j'appris qu'un Chérif recrutait des volontaires pour combattre les blancs venus du sud

(El Guebla) dans l'intention de conquérir le Tagant et menacer l'Adrar. J'ai donc décidé de regagner ce groupe qui avoisinait la trentaine d'hommes. Je citerai de mémoire le Chérif Ould Moula Zeine et ses deux frères, une vingtaine de la fraction Ehel Tenaki, moi-même et deux à trois autres cousins que j'ai réussis à convaincre. Le groupe était remarquablement jeune et tenait à expérimenter sa bravoure... nous empruntâmes une voie qui mène vers le Tagant sans qu'on sache si notre destination était Tidjikja ou un autre point situé plus au sud. Après deux à trois jours de marche, ce fut la rencontre avec Sidi Ould Boubeït qui nous livra des informations complémentaires fort précieuses. Il nous apprit la conquête de Tidjikja et la mort de Bakar aux mains des français à Bougadoum. Ces informations provoquèrent notre colère au point de vouloir nous venger et laver cet affront. A





Batailles Célèbres

furieux de hordes d'Indiens. Les corps à corps sont plutôt à l'avantage des assaillants. Les positions américaines, isolées les unes des autres, furent rapidement débordées. Saint-Clair tenta vainement de rassembler ses troupes. Mais les troupes, composées en grande partie d'éléments indisciplinés et mal formés, s'enfuirent en désordre. Nombre d'hommes cherchèrent refuge sous les chariots ou dans les bois environnants; d'autres, firent preuve de la plus extrême lâcheté. Les miliciens, eux, prirent la fuite dès le début de l'attaque. Après trois heures de carnage et de chaos, Saint-Clair tenta une ultime riposte. Les militaires professionnels, trop peu nombreux, tentèrent une contre-attaque à la baïonnette mais celle-ci échoua. Voyant la partie perdue, Saint-Clair fut contraint d'ordonner une retraite qui prit rapidement les allures d'une déroute totale. Estimant avoir tué assez d'Américains ce jour-là, Little Turtle renonça à la poursuite. Les blessés abandonnés sur place furent scalpés. Le Major Général Richard Butler, adjoint de Saint-Clair, faisait partie des victimes. Atteint aux deux jambes, il a été achevé au tomahawk. L'Histoire retint qu'il est le plus haut gradé américain tué au combat.

Consécration d'un génie de la guerre

De son vrai nom Michikinikwa, Little Turtle s'est révélé être un habile stratège. Principal organisateur de la résistance indienne, il adoptait une tactique de guérilla faite de coups de main rapides, d'embuscades suivies de prompts retraites dans les bois. Pendant leurs esquives, les guerriers, feignaient le désarroi afin d'inciter l'ennemi à la poursuite. Persuadés que le cours de la bataille tournait définitivement en leurs faveurs, les soldats, se lançaient aux troussees des indigènes en finir une fois pour toutes. Mal leur en prenait, ignorant ce genre de combat et progressant en

désordre, ils tombaient dans une nouvelle embuscade plus meurtrière. Cette tactique très élaborée portera ses fruits à plusieurs reprises. Le Général Marmar d'abord et le major-Général Saint-Clair ensuite ont ainsi mordu à l'hameçon.

Bilan

Dans le massacre qui s'ensuivit, Saint-Clair subit la plus sévère défaite de toute l'histoire militaire américaine. 632 combattants furent tués (69% des effectifs

plus éclatante victoire que des "indigènes" ont remporté face à une armée coloniale occidentale. Une cause noble - la défense des terres sacrées spoliées - a permis de fédérer différentes tribus rivales depuis les temps immémoriaux contre les envahisseurs profanateurs. C'était le combat de gens animés d'une ferme volonté de défendre ce qu'ils avaient de plus cher, leur territoire, contre d'autres, mus par la recherche de quelques avantages basement mercantiles. Cette détermination indienne a sans doute été négligée par les stratèges américains.

La Chambre des Représentants a diligenté la première enquête parlementaire connue qui a examiné les raisons du désastre. Ses conclusions ont entièrement blanchi Saint-Clair en faisant porter la responsabilité sur le gouvernement qui n'a pas consenti les moyens suffisants pour mener à bien cette campagne. Mais, précédent historique, le rapport fut classé secret, le pouvoir refusant de reconnaître sa faute. La leçon fut cependant retenue. Le président George Washington donna carte blanche au général Anthony Wayne dit "Mad Anthony"

(Anthony le Fou) pour écraser les Indiens. Wayne, un autre vétéran de la Guerre d'Indépendance Américaine recruta une armée qu'il entraîna pendant près de deux ans. La Légion de Wayne, forte de trois mille hommes bien entraînés dispose elle d'un important contingent de cavalerie. Cette force permettra aux Américains de prendre leur revanche à Fallen Timbers en décimant la coalition indienne. Les Anglais, alliés des indiens avaient laissé faire. Les massacres et les dévastations qui s'en sont suivies ont poussé les chefs de la confédération indienne, dont Little Turtle, à signer le traité de paix de Fort Greenville par lequel ils renoncèrent à la plus grande partie de leurs terres de l'Ohio.



engagés) et 264 ont été blessés. 97,4 % des effectifs engagés ont été au moins blessés. Seuls 24 combattants sortirent indemnes de l'engagement. La plupart des civils y perdirent la vie.

Les Indiens ne perdirent environ que 80 à 100 hommes, dont 35 à 67 tués selon les différentes sources.

Le reste des forces U.S. se replia vers Fort Jefferson. Saint Clair fut contraint de démissionner de l'Armée en 1792. Il exigea d'être traduit en cour martial pour se justifier mais le Président George Washington en personne lui dénia ce droit. Il continua tout de même d'administrer l'Ohio et finit par être réhabilité par le Comité d'Investigation du Congrès.

Les enseignements

Les effectifs engagés dans la bataille de Wabash River sont les plus importants de toutes les batailles livrées durant les guerres indiennes. Cette bataille reste la

Source: Wikipedia- larousse.fr
Cne Thiady Mangassouba



La bataille de la rivière Wabash

La bataille de Wabash River (rivière Wabash) est un épisode des guerres indiennes menées par les Etats-Unis vers la fin du XVIII^e siècle. Little Turtle, chef de Miamis, avec ses alliés, infligea au Major Général Saint-Clair la plus cinglante défaite jamais subie dans l'histoire de l'armée américaine. Connue aussi sous les noms de "Columbia Massacre" ou "Guerre Indienne du Nord-Ouest", la "Bataille de la Wabash" est aussi dans l'Histoire le plus éclatant succès qu'un peuple autochtone remporte contre une armée "coloniale".

Le contexte

Après le Traité de Paris de 1783 qui consacra l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, les pionniers s'installèrent massivement sur les terres ancestrales des Indiens de l'Ohio, de l'Indiana et du Kentucky. Face à cette menace, les nations indiennes du Nord-est se réorganisèrent et intensifièrent leurs raids sanglants contre les colons. Mille cinq cents colons auraient ainsi trouvé la mort entre 1783 et 1790. Des milices furent levées au Kentucky, en Virginie et en Pennsylvanie. Encadrées par des forces régulières, elles saccageaient les villages indiens et brûlaient leurs récoltes. Les hostilités mutuelles conduisirent, en octobre 1790, à une campagne entreprise par le gouvernement fédéral pour mater la révolte indigène. Mené par le général Josiah Harmer, héros de la guerre d'indépendance, un contingent de près de 1500 hommes composé essentiellement de miliciens s'introduit en pays Miami, semant la désolation sur son passage. Mais cette force hétéroclite, inexpérimentée et peu au fait des techniques de combat des Indiens, harcelée durant deux semaines par 1.100 Indiens aguerris, subit finalement une cinglante défaite sur les bords de la rivière Maumee le 22 octobre. Les Américains y ont perdu cent cinquante combattants contre moins de vingt du côté des Indiens. La responsabilité de ce fiasco historique fut

imputée à Josiah Harmer, traité d'incompétent et d'ivrogne. Il se retira de l'Armée sans gloire.

L'année suivante, le Congrès autorisa le gouverneur de l'Ohio, le major-général Arthur Saint-Clair à lever trois mille hommes pour venger cet affront déshonorant pour une Armée qui venait de triompher des Anglais.

Le major-général Arthur Saint-Clair

D'origine britannique, Saint-Clair servit d'abord pour le compte de l'armée anglaise dans ses colonies américaines, avant de s'illustrer dans la guerre d'indépendance, cette fois, au côté de l'armée américaine.

En sa qualité de gouverneur, il édicta les premières lois du territoire (Code Maxwell) qui cherchaient à taire les revendications territoriales des Indiens et à favoriser la colonisation. En 1789, un traité fut signé avec certaines tribus dans le but de pacifier la région, mais de nombreux chefs Indiens n'avaient pas été invités aux négociations ou avaient refusé d'y assister. Aussi, plutôt que de régler les différends, ce traité provoqua davantage de frustrations.

Ainsi, après le camouflet de Maumee River, Saint Clair prit personnellement la direction des opérations en 1791. L'expédition punitive se composait de deux régiments de l'Armée Régulière et des miliciens venant du Kentucky, de l'Indiana, de l'Ohio et de la Pennsylvanie. Son objectif était Kekionga,

fief de la tribu des Indiens Miamis, abords de l'actuelle localité de Fort W dans l'Indiana. Prévue pour l'été 1791, l'offensive n'a démarré finalement qu'un mois d'octobre à cause de problèmes logistiques. Sur la route de Fort Washin (actuelle Cincinnati dans l'Ohio), la colonne bivouaqua aux abords de Wabash River non loin d'un campement Indien...

Les forces en présence

La colonne Saint-Clair, forte d'environ 1500 soldats, était accompagnée de quelque 250 civils, comprenant des ouvriers, des épouses et enfants de militaires, des blanchisseuses et même des prostituées. Elle était dépourvue de cavalerie et ses provisions n'étaient pas suffisantes. La progression était de plus ralentie par le caractère difficile du terrain, le climat hivernal et les attaques furtives d'ennemis invisibles. La maladie et les désertions gagnaient les rangs. A la date du 2 novembre, soit un mois après son départ, Saint-Clair ne comptait plus que 1.120 combattants. Ce chiffre tomba même à 920 combattants (dont 100 officiers) le lendemain, jour de la bataille. Alors qu'il avait morcelé ses effectifs pour pousser des reconnaissances et poursuivre les déserteurs, le général américain ne se doutait pas que Little Turtle avait, lui, rassemblé près de mille guerriers décidés et aguerris. En plus des Miamis, il avait là les Shawnees du grand et jeune chef Tecumseh ("Blue Jacket"), les Mohawks de Joseph Brant, les Delaware de Buckongahelas, des Hurons, des Kickapoos, des Cherokees Chickamaug et des Creeks et des Osages.

La bataille

Dans la nuit du 3 au 4 novembre, la force de Saint-Clair campa sur les rives du fleuve Wabash loin de l'actuelle localité de Fort Recovery. La saison était avancée, et le sol recouvert déjà de neige. A l'aube du 4 novembre 1791, la coalition indienne attaqua, par surprise, l'armée américaine au campement. Le canon mis en batterie se révéla vite inefficace devant le déferlement

La SOMELEC et la coopération internationale

La Somelec dispose d'une structure dirigée par un conseiller ayant en charge la coopération internationale. Sa mission consiste essentiellement à redynamiser, à approfondir et à fructifier les relations de coopération entre la Somelec et les sociétés ou organismes internationaux opérant dans le secteur de l'énergie électrique. " L'objectif est de faire profiter la Somelec de l'expérience, du savoir et du savoir-faire des autres. Ceci nous permet notamment de demeurer à jour en ce qui concerne les nouveautés que connaît régulièrement le secteur stratégique de l'énergie électrique. De nos jours, pour exister et se développer, il n'y a plus d'autres choix que de s'intégrer aux grands ensembles.

Les organismes professionnels internationaux existants nous facilitent la tâche. Le Comité Maghrébin de

l'Electricité (COMELEC) par exemple qui regroupe les entreprises d'électricité des 5 Etats du Maghreb arabe est un cadre propice pour ce type d'échanges. Il y a également l'Union Arabe de l'Electricité et l'Union Africaine des Producteurs et Distributeurs de l'Energie électrique qui nous offrent d'importantes opportunités d'échanges dans tous les domaines qui nous intéressent. Au plan bilatéral, des actions ciblées sont également menées pour trouver une solution à tel ou tel problème spécifique posé, participer à tel ou tel module de formation programmé ou encore faire des échanges en matière d'œuvres sociales.

D'autres actions en commun sont envisageables telles que les achats en commun ou encore la mutualisation des stocks de pièces de rechange stratégiques.

puissance installée de 60 MW est prévue en 2013 et notre pays dispose d'un quota de 30% du productible de cet ouvrage soit environ 90 GWh. Par ailleurs, l'OMVS finalise actuellement le financement d'un second ouvrage, en l'occurrence la centrale hydroélectrique au fil de l'eau de Gouina (au Mali), d'une puissance de 140 MW et dont la mise en service est prévue en 2014.

A elles deux, ces deux centrales devraient nous apporter le double de la quantité d'énergie hydroélectrique dont nous disposons actuellement.

Il faut enfin noter que le potentiel hydroélectrique de l'OMVS est appelé à augmenter sensiblement au cours des prochaines années à la faveur de la valorisation des importantes potentialités encore inexploitées en Guinée.

Les citoyens ont souvent le pressentiment, à tort peut-être, d'être arnaqués. Est-ce qu'il n'y a pas un déficit de communication de votre part?

Il y a effectivement parfois des incompréhensions avec la clientèle causées peut être par un déficit de communication comme vous le dites mais aussi par la nature même du service et de l'environnement. Conscients de cette situation, nous essayons d'être le plus réceptif possible aux réclamations des abonnés et cherchons à améliorer la qualité du service. C'est dans ce cadre que nous sommes sur le point de lancer un nouveau service qui permettra à l'abonné d'être avisé à titre gratuit par SMS, Fax ou par répondeur vocal de tous les événements liés à son abonnement. Nous allons également informatiser les réclamations des abonnés pour s'assurer

qu'elles ont été traitées convenablement. L'introduction du prépaiement envisagée progressivement s'inscrit également dans cette optique. Déjà plus de 1300 abonnés bénéficient des avantages de ce système qui permet notamment une meilleure maîtrise des consommations et une facilité des paiements.

La disparité des taxes entre les différentes zones de résidence se justifie-t-elle ?

Les tarifs pratiqués sont les mêmes pour tous les abonnés sur l'ensemble du périmètre de la SOMELEC. La tarification en vigueur à la SOMELEC est du type à coût marginal. Elle comprend une part fixe ou prime fixe rémunérant l'investissement et une composante proportionnelle à la consommation de l'abonné, la part fixe étant fonction du niveau de puissance souscrit par l'abonné. Cependant, chaque abonné, où qu'il soit, peut choisir, en fonction de ses besoins en énergie, le niveau de puissance qui lui convient.

La sécurité du réseau est un autre souci des usagers. En période d'hivernage, les accidents causés par des poteaux électriques ne sont pas rares. Dans des quartiers périphériques, des câbles sont nus à même le sol...

Les branchements hors normes sont faits par certaines personnes à partir de points de livraison appelés communément " les niches " et qui sont réalisés à l'origine par la SOMELEC comme une réponse provisoire à la demande pressante des populations se trouvant à une distance du réseau qui ne leur permet pas de bénéficier d'un raccordement conforme aux normes techniques. L'éradication de

ce phénomène, source de danger et de fraude, constitue une vive préoccupation pour nous et nous travaillons à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, des programmes d'extensions de réseaux en vue de remplacer les niches.

Les clients se plaignent de la cherté de la note de l'électricité, une baisse des tarifs est-elle envisageable ?

Dans la structure des coûts de la SOMELEC, 90% des charges variables dépendent de factures exogènes et sont incompressibles (hydrocarbures, pièces de rechanges). Sur chaque kWh vendu, la SOMELEC perd aujourd'hui près de 18 UM. Le déficit qui en résulte traduit l'effort que l'Etat consent pour maintenir les tarifs à leur niveau. Il faut tout de même noter qu'en dépit de cette situation, les pouvoirs publics ont décidé en 2009 d'accorder aux abonnés sociaux qui constituent 45% de l'effectif global de la clientèle une réduction de tarif de 15%. Ainsi, le prix moyen du kWh vendu à cette frange de la population à faible revenu est de 40 UM contre 65 UM en moyenne pour les autres catégories.

Un dernier mot ?

Je voudrais dire qu'en dépit des nombreux défis auxquels l'Entreprise est aujourd'hui confrontée, il existe de réelles sources d'espoir qui permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

En premier lieu, il y a lieu de noter l'engagement de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Aziz, qui fait de l'assainissement et du redressement de la situation de la SOMELEC une de ses préoccupations quotidiennes et qui a engagé le gouvernement et le management de l'entreprise dans ce sens afin que le service public de l'électricité soit hissé au niveau nécessaire pour accompagner le développement économique et social du pays et participer au bien être des populations.

Au niveau de l'offre d'électricité, les projets en cours de réalisation permettront d'assurer la couverture des besoins du pays jusqu'à la mise en œuvre des importants projets structurants dont la réalisation est projetée à moyen terme.

Des efforts importants sont en cours pour améliorer la qualité du service offert à notre clientèle. Cependant, je voudrais appeler les usagers à nous accompagner dans ces efforts afin qu'ensemble nous puissions relever les défis majeurs auxquels nous faisons face en matière de qualité du service et de couverture de la demande. A ce titre, je les appelle notamment à participer activement à la lutte que nous menons contre l'usage frauduleux de l'électricité et à veiller à la rationalisation de leurs consommations qui sont autant de facteurs qui handicapent le développement du service et en surenchérissent les coûts pour la collectivité nationale.



les moyens thermiques et à 20% par les importations d'énergie hydroélectrique de Manantali. A titre d'illustration, Nouakchott et Nouadhibou comptent pour 90% de la puissance thermique installée, les villes de l'intérieur pour les 10% restants.

Quelles sont les capacités de production de la SOMELEC et les besoins sur le plan national ?

La capacité installée actuelle de la SOMELEC avoisine 90 MW pour une puissance mobilisable de l'ordre de 60 MW. Cet écart résulte essentiellement du vieillissement et de la vétusté de la majeure partie du parc de production dont la plupart des unités ne sont en mesure de délivrer qu'une proportion réduite de leurs puissances d'origine.

Par ailleurs, la majeure partie de la production repose sur des systèmes de production isolés en raison de l'éparpillement des localités et de l'absence de réseaux d'interconnexion. Seules les villes de Nouakchott, Rosso, Kaédi et Boghé sont à l'heure actuelle interconnectées via le Réseau de l'OMVS.

Cette situation génère des coûts importants et empêche la mutualisation de nos divers moyens de production. Aussi, cette question doit-elle être traitée en fonction de chaque zone :

1-Pour la zone interconnectée (Nouakchott, Rosso, kaédi et Boghé) : La demande de pointe prévue en 2010 est estimée à 80 MW alors que la capacité thermique mobilisable se situe actuellement à 55 MW, la différence est couverte par modulation de notre prélèvement d'énergie de Manantali ;

2-Pour la ville de Nouadhibou la demande de pointe atteint 12 MW pour une puissance propre de la SOMELEC disponible du même ordre. En cas de nécessité, il est fait recours, dans le cadre d'un contrat d'achat d'énergie, aux groupes de la Société Mauritanienne des Industries de Raffinage (6 MW) ;

3-Pour les villes de l'intérieur du pays, la situation de la couverture de la demande

est globalement très tendue en raison des retards pris dans l'exécution des programmes de réhabilitation et de renforcement nécessaires.

Parvenez-vous à financer vos programmes à partir de vos ressources propres ?

L'Entreprise présente actuellement une situation financière lourdement déséquilibrée en raison de la succession depuis 2004 des déficits d'exploitation liés essentiellement à l'évolution défavorable des coûts des facteurs (dont notamment les hydrocarbures qui représentent près de 60% des charges décaissables), des niveaux de performances réalisés et des inefficiences de gestion. En dépit des ajustements tarifaires opérés et des concours financiers octroyés par l'Etat, l'équilibre de l'Entreprise n'a pas été restauré. Cette situation fait que l'Entreprise n'est pas en mesure à l'heure actuelle de financer entièrement son cycle d'exploitation.

Le financement des projets de développement est assuré par l'Etat et les Partenaires au développement.

Où en est-on de la réalisation de nouvelles centrales ?

En matière de production, d'importants projets sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

A Nouakchott, le programme de renforcement des capacités de production, identifié et mis en œuvre dans des délais records, porte sur la construction de deux centrales électriques de capacités respectives de 10 et 36 MW, la première entrera en service dans les prochains jours et la seconde à la fin de l'année en cours. Ces centrales dont le coût s'élève à 20 milliards d'UM permettront de doubler la capacité installée.

A Nouadhibou, les travaux de construction d'une centrale de 22 MW pour un coût de 8,5 milliards d'UM sont en cours. Ils doivent s'achever avant la fin de l'année 2010.

Au niveau des villes de l'intérieur du pays, un programme de réhabilitation et d'extension des centrales sera lancé incessamment pour un coût d'environ 2 milliards d'UM. Aussi, un programme d'hybridation de ces sites par recours aux énergies renouvelables est en cours d'identification.

Pour le moyen terme, la construction dans la zone de Nouakchott d'une première tranche de 350 MW d'une grande centrale de 700 MW fonctionnant au gaz est programmée.

En matière de réseaux électriques, un programme de renforcement des capacités d'évacuation de l'électricité, au profit de la ville de Nouakchott pour un coût de 3,7 milliards d'UM est en cours d'exécution. Il porte sur la construction de deux postes sources 33/15 kV, la pose de

80 kms de câbles moyenne tension et la construction de 15 postes de transformation. Les travaux correspondants seront entièrement achevés avant la fin de l'année en cours. Tous ces projets ainsi que ceux développés dans le cadre de l'OMVS permettent d'envisager l'avenir en matière d'approvisionnement en électricité avec sérénité.

Le développement des énergies renouvelables ou de l'énergie nucléaire est-il inscrit sur l'agenda des pouvoirs publics ?

Le Président de la République fait du développement des énergies renouvelables un axe stratégique fort de l'action du Gouvernement. Dans ce cadre, le mix énergétique national sera diversifié à travers la valorisation de nos ressources naturelles et le développement des énergies renouvelables. Aussi, les projets suivants ont d'ores et déjà été identifiés :

a) Construction dans la zone de Nouakchott d'une centrale fonctionnant au gaz d'une puissance de 700 MW dont les dossiers d'appel d'offres d'une première tranche de 350 MW seront achevés très prochainement ;

b) Programme d'hybridation solaire des centrales de l'intérieur du Pays en cours d'étude et d'évaluation. Il est également prévu la construction de centrales éoliennes notamment le long du littoral où notre pays dispose d'un potentiel éolien appréciable.

En raison du niveau de la demande et des contraintes techniques et économiques liées au développement d'une centrale nucléaire, il me semble aujourd'hui prématuré d'envisager la réalisation d'un tel projet.

A quoi liez vous la persistance des difficultés de la SOMELEC pour garantir un service de qualité à l'ensemble des citoyens ?

La SOMELEC subit les effets d'un grand retard d'investissements dans un secteur en plein essor. Le déséquilibre entre l'offre et la demande s'accroît naturellement avec le temps au fur et à mesure que la demande augmente et que les capacités des ouvrages diminuent. En outre, l'accompagnement du rythme et de la nature du développement de nos villes requièrent des investissements importants et c'est là une problématique que connaissent tous les services publics de notre pays.

Les projets en cours de réalisation sont de nature à rattraper ce retard et à combler le déficit.

Quel apport attendez-vous des barrages prévus par l'OMVS ?

Dans le cadre du développement des ouvrages de seconde génération l'OMVS réalise actuellement une centrale hydroélectrique à Félou (au Mali). La mise en service de cette centrale d'une





en maîtrisant l'Energie



Centrale thermique d'Arafat

contrepartie d'une large autonomie de gestion et d'autres avantages dont notamment la stabilisation de son régime fiscal et douanier et des engagements en matière d'investissements.

Vous avez parlé de libéralisation du secteur. Est-ce que le cumul des activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité, n'est pas trop pour une seule société, compte tenu de l'immensité du

territoire national ?

Il est vrai que l'étendue du territoire, l'éparpillement des villes ainsi que leur éloignement les unes des autres sont autant de facteurs défavorables qui compliquent davantage la mission de la Société. En outre, la structure actuelle de la demande et le niveau de la consommation font que le marché est de petite taille et n'autorisent pas une segmentation par activité, génératrice de surcoûts.

C'est pourquoi, l'exercice par la SOMELEC de ces activités constitue pour la collectivité nationale un facteur de mutualisation et de rationalisation des coûts.

Quels sont les types de vos installations et vos sources d'énergie ?

La SOMELEC dispose de centrales thermiques Diesel fonctionnant au gasoil et au fioul lourd. La couverture des besoins est assurée à hauteur de 80% par





La SOMELEC:

Libérer les énergies

L'énergie est un des principaux moteurs de l'Economie. Sans elle, aucune activité n'est envisageable. De nos jours, de toutes les formes qui existent, l'énergie électrique est la principale qui est consommée en milieu urbain. L'enjeu pour tous les Etats est d'assurer une production suffisante pour satisfaire la demande nationale. Les pays en développement sont confrontés à une demande galopante du fait de l'émergence de mégapoles et de l'essor économique. Les délestages sont ainsi devenus le lot quotidien de nombreux foyers dans les pays pauvres. La Mauritanie ne fait malheureusement pas exception à la règle.

Il devient vital que tous les acteurs, gouvernants, producteurs mais aussi consommateurs, jouent chacun son rôle pour parvenir à satisfaire de façon durable les besoins croissants en énergie.

Héritière de la défunte SONELEC, la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC) est depuis 2001, le seul fournisseur national d'énergie électrique. Elle s'attelle à traduire dans les faits la politique du gouvernement dans ce secteur stratégique qui participe à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. M. Mohamed Salem Ould Béchir est le nouveau directeur de la SOMELEC. Connaissant bien cette institution, cet ingénieur en électricité privilégie l'action à la parole, son souci restant la satisfaction des besoins des citoyens. Il a bien voulu accorder la primeur d'une interview à AEJ...

AEJ: Votre société est née de la scission de la société nationale d'eau et d'électricité (SONELEC) en 2001. Quel est son statut juridique aujourd'hui ?

Mohamed Salem Ould Bechir : La SOMELEC est une société nationale à capitaux publics détenue à 100% par l'Etat. Elle est issue de la scission en 2001 de l'ex-SONELEC, l'Opérateur historique, en deux entités distinctes : la SOMELEC et la Société Nationale de

Distribution d'Eau. Cette scission est intervenue dans le cadre de la restructuration du secteur de l'eau, de l'énergie et de l'assainissement initiée par les Pouvoirs Publics suite à l'adoption en 1998 de la Déclaration de Politique Sectorielle. C'est ainsi qu'un nouveau Code de l'Electricité a été promulgué en 2001 consacrant l'abolition du monopole dont jouissait l'Opérateur historique, la libéralisation du secteur, le désengagement de l'Etat des activités

opérationnelles et le recentrage de sa mission sur les fonctions d'élaboration des politiques sectorielles, de contrôle et de régulation.

Quelle est la nature de vos relations avec l'Etat ?

Les relations de la SOMELEC avec l'Etat sont contractualisées à travers un Contrat Programme qui définit les obligations réciproques des parties. Ce Contrat Programme fixe à l'Entreprise des objectifs de performances en

Par: Cne Mangassouba





EL Jeich



AKHBAR EL JEICH
**Votre fenêtre
sur l'Armée**
dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255

Revue éditée par l'Etat-major National N°21 Mai - Juin 2010

La SOMELEC: Libérer les énergies en maîtrisant l'Energie



Interview
du chef de mission
du CICR en Mauritanie

SÉCURISATION DE LA BANDE SAHARIENNE :

Mise en place d'un
commandement
militaire conjoint

INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

La Mauritanie se connecte
au câble sous-marin